



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la justice et des droits de la personne

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 105

Le jeudi 23 mai 2024

Présidente : Mme Lena Metlege Diab



Comité permanent de la justice et des droits de la personne

Le jeudi 23 mai 2024

• (0815)

[Traduction]

La présidente (Mme Lena Metlege Diab (Halifax-Ouest, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 105^e réunion du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 21 mars 2024, le Comité commence son étude sur l'antisémitisme.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler à tous les membres et aux autres participants à la réunion présents dans la salle les importantes mesures de prévention suivantes.

Afin d'empêcher les incidents de rétroaction acoustique perturbateurs et potentiellement dommageables qui peuvent causer des blessures, tous les participants en personne doivent tenir leur oreillette loin de tous les microphones, en tout temps.

Comme indiqué dans le communiqué du Président de la Chambre adressé à tous les membres le lundi 29 avril, les mesures suivantes ont été prises pour aider à prévenir les rétroactions acoustiques. Toutes les oreillettes ont été remplacées par un modèle qui permet de réduire grandement la probabilité de rétroaction acoustique. Les nouvelles oreillettes sont noires, alors que les anciennes étaient grises. Veuillez n'utiliser qu'une oreillette noire approuvée. Par défaut, toutes les oreillettes inutilisées seront débranchées au début de la réunion. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, veuillez la placer face contre le bas au milieu de l'autocollant prévu à cette fin que vous trouverez sur la table. Veuillez consulter les cartes sur la table pour obtenir des directives.

Ces mesures sont en place pour que nous puissions mener nos travaux sans interruption et protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Merci à tous de votre coopération.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous une forme hybride.

Conformément à la motion de routine du Comité concernant les tests de connexion des témoins, puisque nous recevons aujourd'hui des témoins en personne et par vidéoconférence, j'informe le Comité qu'on m'a avisée que tous les témoins ont effectué les tests de connexion requis avant la réunion.

Dans l'intérêt des membres et des témoins, veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Avant que nous ne commencions notre étude, je précise que le greffier a distribué le budget pour l'étude au montant de 25 250 \$, et je sollicite l'approbation du Comité.

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Je propose l'adoption du budget.

La présidente: Merci beaucoup, madame Gladu.

Êtes-vous tous favorables à la motion?

(La motion est adoptée.)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant poursuivre. Je vais présenter nos témoins d'aujourd'hui.

Pour notre premier groupe de témoins, nous accueillons Mme Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme. Nous avons Richard Robertson, directeur, Recherche et plaidoyer, de B'nai Brith Canada. Nous accueillons Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, du Centre consultatif des relations juives et israéliennes. Nous recevons Jaime Kirzner-Roberts, directrice principale, Politique et plaidoyer, du Simon Wiesenthal Center Canada, qui comparait par vidéoconférence.

Merci beaucoup et bienvenue à tous.

[Français]

Chers témoins qui êtes parmi nous, vous pouvez parler en français ou en anglais, selon votre préférence.

Vous disposez chacun de cinq minutes.

[Traduction]

Vous aurez chacun cinq minutes pour présenter votre déclaration liminaire, après quoi nous procéderons aux périodes de questions. Je demanderais à Mme Lyons de bien vouloir commencer ses cinq minutes.

Merci beaucoup.

• (0820)

Mme Deborah Lyons (envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie le Comité de l'attention qu'il porte à ce sujet important.

[Français]

Je vous remercie tous de cette occasion qui m'est donnée d'étudier un sujet qui est peut-être l'un des plus importants pour notre pays en ce moment.

[Traduction]

Je vous remercie également de me donner l'occasion de faire partie d'un groupe de témoins avec des collègues respectés. C'est un honneur de travailler en étroite collaboration avec eux dans la lutte pour un meilleur Canada.

Comme tout le monde dans la salle le sait, l'antisémitisme est une question non partisane qui nous touche tous, que nous soyons des Canadiens juifs ou non juifs. Il est bien connu que l'antisémitisme érode la démocratie, et comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe l'a conclu récemment, il représente une menace claire pour la sécurité nationale et internationale.

Mon mandat, comme bon nombre d'entre vous le savent, est de lutter contre l'antisémitisme et de préserver la mémoire de l'Holocauste. C'est un mandat qui est à la fois national et international. Mon mandat ne...

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Je m'excuse de vous interrompre, madame Lyons.

Madame la présidente, l'interprétation ne fonctionne pas. Ce serait important qu'on valide l'information. Je ne voulais pas interrompre la témoin pour rien, mais ce qu'elle nous dit est important et j'aimerais que tout le monde puisse l'entendre.

Est-il possible de vérifier ce qui ne fonctionne pas du côté de l'interprétation?

La présidente: Oui, on va vérifier cela.

On me confirme que l'interprétation fonctionne maintenant.

[Traduction]

Madame Lyons, nous ne déduisons aucune partie de votre temps, soyez-en rassurée. N'hésitez pas à poursuivre là où vous le jugez nécessaire.

Si vous pensez devoir recommencer, n'hésitez pas à le faire.

Mme Deborah Lyons: Merci. Je pense que ce serait mieux que je recommence, madame la présidente.

La présidente: Absolument. Nous allons repartir le temps.

J'ai oublié de le mentionner, mais pour que tout le monde le sache, je lèverai ceci lorsqu'il restera 30 secondes, et ceci lorsque le temps sera écoulé. Je serai assez indulgente s'il ne s'agit que de quelques secondes. Autrement, si je vous interromps, ne le prenez pas personnellement. C'est en quelque sorte le travail de la présidence.

Merci.

Mme Deborah Lyons: Encore une fois, merci, madame la présidente et mesdames et messieurs, de votre attention ce matin.

[Français]

Je vous remercie de me donner l'occasion de discuter d'un sujet qui, selon moi, est l'un des plus importants pour notre pays.

[Traduction]

Je vous remercie de me donner l'occasion de faire partie d'un groupe de témoins avec des collègues respectés. C'est un honneur de travailler en étroite collaboration avec eux dans la lutte pour un meilleur Canada.

Comme tout le monde dans la salle le sait, l'antisémitisme devrait être une question non partisane qui nous touche tous, que nous soyons des Canadiens juifs ou non juifs. Il est bien connu que l'antisémitisme érode la démocratie, et comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OSCE, l'a conclu récemment, il représente une menace claire pour la sécurité nationale et internationale.

Mon mandat est de lutter contre l'antisémitisme et de préserver la mémoire de l'Holocauste. C'est un mandat à la fois national et international. Il n'a pas d'orientation géopolitique.

Madame la présidente, nous avons énormément de travail à faire sur un vaste éventail de questions, mais nous sommes ici aujourd'hui pour nous concentrer sur les campus universitaires. C'est là, dans nos centres d'apprentissage, nos sources de nouvelles connaissances et de discours civils, que je ressens la plus grande inquiétude lorsque je voyage au Canada.

Les campus ne peuvent être considérés comme des lieux d'apprentissage ou des bastions de la libre expression tant que les étudiants et les enseignants ne sont pas en sécurité. Aujourd'hui, les étudiants et les enseignants juifs sont victimes de ciblage, d'intimidation et de haine antisémite. Les étudiants juifs, en particulier ceux qui se désignent comme des sionistes, tout comme moi, font face à un tsunami d'antisémitisme.

Permettez-moi de citer les commentaires récents du premier ministre. Il a dit que dans un pays comme le Canada, il devrait et doit être sécuritaire de se déclarer sioniste. Que l'on soit Juif ou non, le sionisme ne devrait être interprété comme une insulte, et personne ne devrait être ciblé parce qu'il souscrit à cette idéologie.

J'ai entendu des étudiants, des enseignants et des employés parler de problèmes graves pendant mon voyage au Canada, allant de la glorification du Hamas, un groupe terroriste connu, au harcèlement et aux menaces physiques à l'encontre d'étudiants juifs, en passant par des professeurs qui isolent des étudiants juifs dans les classes et les manifestations. On a scandé que tous les sionistes étaient racistes ou pervers, leur disant de retourner en Europe et souhaitant longue vie au 7 octobre, et des agitateurs extérieurs ont installé des tentes sur les propriétés universitaires, freinant ainsi la liberté de mouvement et la capacité d'apprendre.

Les discours haineux et le harcèlement au travail ne sont pas compatibles avec la libre expression ou la liberté universitaire. Pire encore, on entend dire que lorsque ces questions sont portées à l'attention des administrations universitaires, les réponses sont souvent retardées ou inexistantes. La plupart de nos universités sont dotées de codes d'éthique, mais ceux-ci ne sont pas mis en œuvre.

La capitulation devant des personnes qui se livrent à des activités haineuses corrode les valeurs mêmes sur lesquelles les établissements d'enseignement supérieur sont érigés et où tous les étudiants doivent pouvoir apprendre sans peur.

Depuis le 16 octobre, mon bureau a rencontré des communautés juives de partout au Canada: que ce soit les organisations Hillel, des étudiants juifs, des enseignants, des présidents d'université et des administrations universitaires, ainsi que des ministres provinciaux de l'enseignement supérieur, qui ont des responsabilités directes à l'égard des universités. Au cours de l'été, nous continuerons de travailler avec tous les partenaires afin de garantir un environnement universitaire sain pour la rentrée de septembre.

En me fondant sur ces rencontres, je terminerai par quelques recommandations. Premièrement, une formation sur l'antisémitisme est absolument nécessaire. Cette formation devrait être adaptée aux administrations universitaires, aux conseillers juridiques et, surtout, aux directeurs des bureaux d'EDI ou de DEI, au personnel de sécurité et aux professionnels de la vie étudiante. Définir clairement l'antisémitisme et comprendre ses nombreuses manifestations sont essentiels pour lutter contre celui-ci.

Nous devons également aider et encourager — c'est la deuxième recommandation — les établissements postsecondaires et leur direction à mettre en œuvre leurs propres politiques. Nous avons constaté qu'ils étaient réticents à mettre en œuvre leurs propres codes d'éthique même lorsqu'il est question de sécurité. Les outils existent, et les établissements postsecondaires ont l'obligation d'agir.

Pour terminer, madame la présidente, lorsque nos citoyens juifs sont pris pour cibles, cela menace les idéaux démocratiques de l'égalité et de la justice pour tous les Canadiens. Nous nous targuons d'être une société multiculturelle diversifiée et inclusive. À l'heure actuelle, nous sommes mis à l'épreuve. Il n'est pas exagéré de dire que notre humanité commune est en jeu.

• (0825)

Merci. Je suis impatiente de répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Robertson, c'est à vous.

• (0830)

M. Richard Robertson (directeur, Recherche et plaidoyer , B'nai Brith Canada): Merci, madame la présidente.

Je suis ici au nom de B'nai Brith Canada. B'nai Brith est la plus ancienne organisation de défense des droits de la personne du Canada et la voix de la communauté juive du Canada. Notre organisation, mise sur pied en 1875, s'engage à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine sous toutes ses formes, ainsi qu'à défendre les droits des personnes marginalisées.

La présentation de B'nai Brith à l'honorable Comité arrive à un moment où la communauté juive du Canada est en crise. En 2023, on a connu une montée alarmante de l'antisémitisme partout au Canada. Dans le cadre de la vérification annuelle par B'nai Brith d'incidents antisémites, on a constaté une augmentation de plus de 109,1 % de l'antisémitisme par rapport à l'année précédente. Notre vérification a également fait ressortir que les campus d'un bout à l'autre du pays deviennent de plus en plus le terrain d'actes antisémites. La situation des étudiants juifs canadiens de niveau postsecondaire est devenue insoutenable.

L'objectif de la présentation de B'nai Brith est d'aider le Comité à s'assurer que son rapport contient des recommandations que le gouvernement fédéral peut utiliser pour réagir de manière efficace aux besoins pressants des étudiants juifs de niveau postsecondaire au pays. Il est essentiel que les dirigeants canadiens travaillent pour assurer la sécurité et le bien-être continus des étudiants juifs de niveau postsecondaire au Canada. Pour que notre démocratie continue de s'épanouir, nos campus doivent demeurer des environnements propices à la réussite universitaire de tous les étudiants de notre pays.

Les membres de ce distingué comité ont l'occasion de contribuer à la lutte contre l'antisémitisme et de préserver le caractère sacré

des campus postsecondaires en appuyant les recommandations suivantes dans leur prochain rapport.

Notre première recommandation est que le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie travaille avec les organismes fédéraux qui financent la recherche du Canada pour modifier leurs ententes de financement avec les institutions de manière à inclure une disposition selon laquelle toutes les activités financées par les organismes sont menées conformément à la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste et à ses exemples illustratifs.

Le gouvernement fédéral a adopté la définition de l'antisémitisme de l'AIMH en 2019. En 2021, le gouvernement fédéral s'est engagé à continuer d'améliorer l'adoption et la mise en œuvre de la définition opérationnelle de l'AIMH de l'antisémitisme et d'encourager l'adoption générale et la mise en œuvre de la définition de l'AIMH pour faire le lien avec l'adoption canadienne de la définition de l'AIMH en juin 2019 dans le cadre de la Stratégie fédérale de lutte contre le racisme du Canada. La recommandation de B'nai Brith Canada rendrait l'entente entre les organismes fédéraux de financement de la recherche et les établissements postsecondaires conforme à ces engagements.

Les ententes de financement utilisées par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada obligent déjà l'institution qui reçoit le financement à s'engager à élaborer et à mettre en œuvre des politiques efficaces et équitables. B'nai Brith Canada est d'avis qu'une disposition exigeant la consultation de la définition de l'AIMH et de ses exemples illustratifs s'inscrit dans l'esprit des ententes existantes et des principes directeurs énumérés par le gouvernement fédéral dans sa stratégie de lutte contre le racisme.

B'nai Brith est également d'avis qu'une telle disposition ne servira que dans un dessein d'amélioration et garantira que le financement de la recherche interorganisme du Canada s'aligne sur sa stratégie de lutte contre le racisme.

Notre deuxième recommandation est que le gouvernement fédéral inclue du financement dans son budget 2025 pour élaborer un programme quinquennal visant à améliorer les connaissances des étudiants de niveau postsecondaire au sujet de l'AIMH. Dans son énoncé sur la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme de 2024, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il soutient et encourage fortement l'adoption et la mise en œuvre à grande échelle de la définition opérationnelle non juridiquement contraignante de l'antisémitisme, y compris ses exemples illustratifs.

B'nai Brith est d'avis que les efforts visant à garantir l'application à grande échelle de la définition de l'antisémitisme et de ses exemples illustratifs obligent le gouvernement fédéral à investir pour s'assurer que les futurs dirigeants du Canada connaissent bien les nuances de la définition et savent que ces exemples peuvent servir d'outil et de guide.

En tant que partenaire du financement du Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme du ministère du Patrimoine canadien, B'nai Brith a tenu une table ronde avec des dirigeants communautaires locaux de partout au pays. Le thème récurrent qui est ressorti était la nécessité d'une plus grande compréhension de la définition de l'antisémitisme de l'AIMH. Cela reflète les commentaires que B'nai Brith a reçus de la part d'étudiants juifs de partout au pays.

• (0835)

Le programme quinquennal pourrait être administré par le ministère du Patrimoine canadien, il pourrait utiliser les ressources du manuel de notre envoyée spéciale et il pourrait être dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Marceau, allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

M. Richard Marceau (vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes): Merci, madame la présidente.

Je suis ici au nom du CIJA, soit le Centre consultatif des relations juives et israéliennes.

Je serai franc et je serai direct: il y a, au Canada, une crise d'antisémitisme.

[Traduction]

Le premier ministre a qualifié de « terrifiante » la montée récente de l'antisémitisme, et il a raison.

Depuis le 7 octobre, nous avons constaté à Toronto une hausse de 93 % des crimes haineux, dont la majorité vise la communauté juive. À Vancouver, les signalements d'antisémitisme ont augmenté de 62 % en 2023, et 70 % d'entre eux se sont produits après le 7 octobre.

À Ottawa, le nombre de crimes et d'incidents haineux a augmenté de 20 % en 2023. À Ottawa, 1,4 % de la population est juive, et les Juifs ont été la cible de 27 % de ces crimes et incidents.

[Français]

À Montréal, des coups de feu sont tirés sur des écoles juives. Des cocktails Molotov sont lancés sur des synagogues et sur des centres communautaires.

[Traduction]

Les alertes à la bombe visent des écoles juives à Toronto. On dresse des lignes de piquetage devant les synagogues. Des manifestations se déroulent autour des quartiers juifs dans le seul but d'intimider leurs résidents. Des entreprises appartenant à des Juifs sont vandalisées.

[Français]

Dans nos rues et sur nos campus, nous entendons l'apologie du terrorisme et de la violence.

[Traduction]

Sur la Colline parlementaire, le cœur même de la démocratie canadienne, le 18 avril, nous avons entendu des gens louer ce qui s'est passé le 7 octobre, scandant des slogans comme « Nos at-

taques de résistance sont la preuve que nous sommes presque libres » et « Le 7 octobre est la preuve que nous sommes presque libres. Longue vie au 7 octobre, longue vie à la résistance, longue vie à l'intifada, longue vie à toute forme de résistance ».

Cela s'est passé sur la Colline parlementaire.

[Français]

Le 28 octobre dernier, à Montréal, un imam controversé s'est vu confier le micro et il a déclaré, en arabe: « Allah, occupe-toi de ces agresseurs sionistes. Allah, occupe-toi des ennemis de la population de Gaza. Allah, identifie-les tous, puis extermine-les, et n'épargne aucun d'entre eux! »

La semaine dernière, nous apprenions qu'il ne serait pas inculpé.

[Traduction]

Toujours à Montréal, on a entendu des gens crier « mort aux Juifs » devant une école juive. La situation a tellement dégénéré, les autorités étaient si passives, que la seule solution que la communauté a trouvée a été d'aller devant les tribunaux pour obtenir des injonctions afin de protéger son institution. Prenons le temps d'absorber cette information. Un recours extraordinaire, ces injonctions ont été accordées, puis prolongées, et prolongées de nouveau.

[Français]

La situation sur les campus est très mauvaise. Vous avez entendu certains trucs, la semaine dernière. Vous en entendrez durant le prochain groupe de témoins. Je dirai simplement ceci.

[Traduction]

La situation est si mauvaise sur les campus que le groupe de travail juridique du Centre consultatif des relations juives et israéliennes appuie une étudiante de l'Université métropolitaine de Toronto, la TMU, qui accuse l'université d'avoir favorisé un environnement antisémite toxique. Nous poursuivons la TMU. La TMU a rompu son contrat avec elle, a contrevenu à son obligation de diligence envers elle et a fait preuve de discrimination à son endroit en n'appliquant pas ses propres politiques et procédures conçues explicitement pour protéger les étudiantes comme elle contre des environnements antisémites.

Les universités sont maintenant averties. Il y a et il y aura des conséquences à laisser l'antisémitisme s'enraciner sur les campus.

[Français]

Je pourrais vous parler de la situation dans les syndicats. Je pourrais vous parler de la situation dans nos écoles, où nous avons souvent eu à protéger des étudiants.

Toutefois, comme je n'ai pas beaucoup de temps, je me limiterai à vous faire huit recommandations.

[Traduction]

Premièrement, les dirigeants politiques doivent montrer l'exemple. Cela signifie qu'il y a des lois dans les livres pour faire face à la situation actuelle, mais celles-ci ne sont pas appliquées. Le ministre de la Justice doit fournir une orientation claire selon laquelle les lois déjà en vigueur doivent être appliquées. On a désespérément besoin d'une meilleure formation pour les tribunaux, la police et les systèmes judiciaires.

[Français]

Deuxièmement, il faut interdire le groupe Samidoun, basé à Vancouver, à cause de ses liens directs et ouverts avec les groupes terroristes.

[Traduction]

Troisièmement, il faut créer une loi sur l'accès sécuritaire, aussi appelée loi bulle. Ottawa a un rôle à jouer à cet égard.

[Français]

Quatrièmement, il faut lutter contre la haine en ligne. Ce sera un débat auquel nous reviendrons souvent.

• (0840)

[Traduction]

Cinquièmement, on doit présenter la nouvelle stratégie de lutte contre le racisme et s'assurer qu'aucuns fonds gouvernementaux ne servent à promouvoir ou à répandre la haine. Autrement dit, on ne veut plus de Laith Marouf.

[Français]

Sixièmement, il faut interdire l'affichage des symboles des organisations terroristes listés en droit canadien.

[Traduction]

Septièmement, on doit inscrire le Corps des gardiens de la révolution iranienne sur la liste des organisations terroristes. Vous avez voté deux fois en ce sens. C'est maintenant le temps de le faire.

[Français]

Huitièmement, il faut améliorer la collecte des données relatives à tout cela.

[Traduction]

Je vais terminer là-dessus, madame la présidente. Il y a actuellement une crise de l'antisémitisme au pays. Les mots ne suffisent pas. Nous avons besoin que vous agissiez maintenant.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Kirzner-Roberts, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Mme Jaime Kirzner-Roberts (directrice principale, Politique et plaidoyer, Simon Wiesenthal Center Canada): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je m'appelle Jaime Kirzner-Roberts et je suis directrice principale, Politique et plaidoyer au Simon Wiesenthal Center, établi à Toronto.

Je me sens très privilégiée d'être ici aujourd'hui et d'avoir l'occasion de m'adresser à cette salle de législateurs estimés ainsi qu'à certains défenseurs communautaires vraiment fantastiques comme M. Marceau, M. Robertson et l'envoyée spéciale Lyons. Merci de me recevoir.

Depuis le 7 octobre, nous avons vu dans notre pays une explosion de haine antisémite, comme nous n'en avons jamais vu auparavant. Les universités de notre pays se trouvent à l'épicentre de ce problème, elles qui ont servi de terrain fertile à la mobilisation et au recrutement de groupes haineux antisémites, où des étudiants, des enseignants et des membres du personnel ont pu participer aux plus

odieux des discours haineux et à la glorification de la violence et du terrorisme contre les Juifs, sans craindre le moindre des conséquences.

Les étudiants juifs sont de plus en plus la cible des mauvais traitements infligés par leurs pairs, isolés par leurs professeurs, victimes de harcèlement et de discrimination, et craignent une discrimination qui influencerait sur leurs notes. Dans certains cas, les étudiants ne se sentent plus en sécurité physiquement, même lorsqu'ils traversent leurs propres campus, car ils savent qu'ils devront passer devant des campements de manifestants et des manifestations, qui perpétuent une rhétorique haineuse.

Pour ce qui est des administrations universitaires, nous avons vu, malheureusement, qu'elles ont essentiellement sombré dans la lâcheté politique. Nous avons constaté une incapacité flagrante de demander des comptes aux étudiants, aux enseignants et au personnel qui ont commis les formes les plus odieuses de haine, qui ont glorifié les actes terroristes les plus odieux. Nous avons constaté un effet sur nos campus de l'incapacité de prendre des décisions stratégiques pour s'assurer que les campus demeurent sûrs pour les étudiants juifs, un échec des directions d'universités.

Ce n'est pas la première fois dans la longue histoire du peuple juif que nous voyons des universités devenir un terrain propice à l'antisémitisme le plus vil, un terrain propice aux groupes haineux antisémites. Nous avons vu cela bien avant dans notre longue histoire, et nous savons où cela mène. C'est pourquoi nous savons qu'il est temps d'agir maintenant.

Simon Wiesenthal, dont mon organisation porte le nom, est un survivant de l'Holocauste qui a consacré sa vie à la justice. Il a dit que la liberté n'est pas un cadeau tombé du ciel; c'est quelque chose pour quoi nous devons nous battre chaque jour.

Merci à vous tous de vous être joints à moi aujourd'hui dans notre lutte pour la liberté de tous les étudiants de nos campus, y compris les étudiants juifs.

• (0845)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant commencer notre série de questions.

Nous commençons par Mme Lantsman.

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous de vous être joints à nous aujourd'hui et de consacrer du temps à cette question.

Madame Lyons, je vais commencer par poser quelques questions à partir de certains exemples que j'ai ici.

L'Institut canadien du service extérieur produit ou communique au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement ce qui me semble être environ 80 pages de documents de formation sur la lutte contre le racisme.

Je vais commencer précisément par Affaires mondiales Canada. Je sais que vous avez fait une longue et estimée carrière dans le domaine des affaires étrangères. Cependant, dans 80 pages portant sur la lutte contre le racisme, avec tous les termes que vous pouvez imaginer et toutes les sortes de mythes et de faits — qui, bien franchement, à mon avis, dans certains cas, pervertissent l'histoire — il n'y a pas une seule mention de l'antisémitisme dans ces documents.

Pensez-vous vraiment que le gouvernement du Canada peut lutter contre l'antisémitisme s'il ne le mentionne pas dans ses propres documents de formation de lutte contre le racisme?

Mme Deborah Lyons: Merci beaucoup de poser cette question.

Écoutez, je pense que l'une des choses qui sont devenues évidentes, en particulier depuis le 7 octobre — en toute honnêteté, j'ai senti qu'elle était évidente avant d'accepter le poste — c'est qu'il y a beaucoup de travail difficile à faire partout au sein de notre fonction publique — à l'échelle fédérale, provinciale, municipale — dans les entreprises, la société civile et très certainement dans les universités, comme nous l'avons entendu dire ce matin et comme vous l'avez déjà entendu dire, pour nous assurer que les gens comprennent ce qu'est l'antisémitisme.

Nous devons nous assurer que les bonnes formations sont en place et que la définition de l'AIMH est mieux comprise et mise en œuvre. C'est exactement ce que nous cherchons à faire en ce moment, tant à mon bureau qu'au sein du ministère du Patrimoine canadien. Dans chacun des ministères, nous examinons la formation mise en place. Nous travaillons avec l'École de la fonction publique du Canada pour nous assurer que ces programmes de formation existent.

Vous avez tout à fait raison de dire que ce qui est en place à l'heure actuelle est cruellement insuffisant et doit changer de façon radicale. En toute sincérité, je pense que nous avons l'engagement de tous les ministres pour que cela se fasse. Je peux vous assurer que nous l'aurons, si nous ne l'avons pas déjà.

Mme Melissa Lantsman: Je vais parler d'un autre aspect.

Ceci est un manuel du participant appelé « L'antiracisme: parlons-en! ». J'utilise cet exemple parce qu'il fait environ 64 pages. Il est encore offert par le Conseil du Trésor comme manuel de formation. Ce manuel du participant, jusque bien après le 7 octobre, ne contenait aucune mention de l'antisémitisme.

Il renferme maintenant une mention de l'antisémitisme — qui a été insérée après le 7 octobre — mais la définition de ce terme ne fait pas l'unanimité. En fait, c'est une définition fournie par une organisation marginalisée qui n'aurait même pas été invitée à un comité comme celui-ci pour parler d'antisémitisme. Des changements sont en train d'être apportés, mais ce ne sont pas les bons.

Dans certains cas, sur des sujets comme la définition du traumatisme racial, qui se trouve à la page 26 de ce manuel « L'antiracisme: parlons-en! » — ce qui n'est pas du tout de l'antiracisme — il est question de l'expérience des personnes noires, des Autochtones et des personnes de couleur. La définition exclut toute mention des Juifs, des Bosniaques, des Arméniens, de quiconque pourrait avoir été victime de traumatisme intergénérationnel, une chose sur laquelle la définition reposait probablement lorsqu'elle a vu le jour. Même les changements qui sont en train d'être apportés au gouvernement ne sont pas les bons.

Encore une fois, je vous demande comment est-il possible qu'un comité comme celui-ci formule des recommandations au gouvernement du Canada si le gouvernement du Canada a en fait un problème interne qui est corrigé par des problèmes plus importants?

Mme Deborah Lyons: Je remercie l'honorable députée d'avoir posé la question.

Encore une fois, j'insiste sur le fait que nous avons beaucoup de travail à faire. Nous ne sommes pas du tout satisfaits pour ce qui est

de nous assurer que la définition de l'AIMH, que le Parlement canadien et tous les partis ont approuvée et qui est acceptée par la plupart de nos gouvernements provinciaux...

Je vous remercie de poser la question, parce que cela me donne l'occasion de parler du manuel concernant la définition de l'AIMH que nous espérons publier en juin. Il contiendra une explication claire et une interprétation de la façon dont la définition de l'AIMH doit être utilisée pour soutenir toute notre formation sur l'antisémitisme. Vous avez tout à fait raison de signaler que, même si certains de nos gens essaient d'apporter des modifications et des améliorations, nous ne sommes toujours pas là où nous devrions être. Encore une fois, il y a du travail difficile à faire.

Je pense que l'engagement est là. Je sais que la nouvelle stratégie de lutte contre le racisme 2.0 sera lancée sous peu. Nous savons que le gouvernement envisage d'annoncer son plan d'action de lutte contre la haine. Toutes ces mesures sont une occasion de faire une campagne intensive, pas seulement dans l'ensemble du gouvernement fédéral, mais aux échelons provincial et municipal, pour veiller à ce que l'antisémitisme soit bien compris.

Y a-t-il un meilleur moment que maintenant?

• (0850)

Mme Melissa Lantsman: J'aimerais dire aux fins du compte rendu que — lorsque le Comité formulera ses recommandations — certains des documents canadiens sur la lutte contre le racisme qui sont cités comme des lectures supplémentaires proviennent de manuels. L'un d'entre eux s'intitule « Dismantling Racism », et voici ce qu'il dit. Il évoque les Juifs, mais seulement en guise de parenthèse rapide pour dire que les Juifs ont choisi de devenir blancs pour profiter de la suprématie blanche: « Devenir blanc suppose d'abandonner des [parties] de votre culture originale pour obtenir les avantages et les privilèges de l'[appartenance à] un groupe blanc. » C'est le genre de propos cités par le gouvernement du Canada pour renseigner les gens au sujet du racisme. Je ne saurais trop insister sur le fait que le Comité n'a pas à formuler de recommandations alors que la formation au gouvernement du Canada est elle-même raciste.

Mme Deborah Lyons: Madame la présidente, puis-je réagir?

La présidente: Oui, vous avez 10 secondes. Allez-y.

Mme Deborah Lyons: D'accord. Je n'étais pas sûre si votre signal s'adressait à moi ou à la députée.

Encore une fois, merci beaucoup de nous le signaler. Je pense qu'il ne fait aucun doute qu'une partie du matériel — une bonne partie du matériel — doit faire l'objet d'un autre remaniement. C'est ce que mon bureau va faire, travailler avec la fonction publique dans l'ensemble de notre réseau. Je pense que ce que...

La présidente: Je suis désolée, madame Lyons. Pourquoi ne pas mettre cela de côté?

Mme Deborah Lyons: D'accord. Nous allons laisser tomber et y revenir.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Mendicino, vous avez la parole pour six minutes.

L'hon. Marco Mendicino (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de leur présence et de leur rôle dans la lutte contre l'antisémitisme. Nous avons plus que jamais besoin de votre leadership, car l'antisémitisme n'a jamais été aussi répandu au Canada.

En effet, comme nous l'avons vu récemment, B'nai Brith a publié son audit annuel faisant état de 5 791 incidents antisémites commis en 2023, soit plus du double de l'année précédente, et ces tendances n'ont fait que s'accroître depuis le 7 octobre. La réalité est que la haine envers les Juifs sévit au Canada — au sein du gouvernement et dans les entreprises, les syndicats, les universités, les écoles, les lieux de culte, nos quartiers, partout.

La dernière fois, le Comité a entendu un certain nombre d'étudiants juifs très courageux, et leurs histoires étaient bouleversantes. Dans les universités du pays, les jeunes Juifs sont marginalisés, menacés et agressés sur les campus, presque toujours sans aucun recours ni application des codes de conduite de leurs propres écoles. Pas plus tard que la semaine dernière, mon collègue Anthony Houshefather et moi sommes allés à l'Université de la Colombie-Britannique, et nous avons pu voir de nos yeux le campement illégal qui s'y trouvait. Nous avons vu des banderoles appelant explicitement à l'éradication d'Israël et à la violence contre les Juifs. Nous avons visité l'Université d'art et de design Emily-Carr et avons vu l'œuvre d'un étudiant juif vandalisée par la haine envers les Juifs. Nous avons parlé avec des professeurs et des membres de syndicats juifs qui ont subi l'antisémitisme; voyant qu'aucune mesure n'était prise, certains d'entre eux — comme le Dr Ted Rosenberg, que le Comité entendra sous peu — ont démissionné de leur faculté.

La vérité est que les universités canadiennes ne sont pas sûres pour les étudiants juifs. Nous sommes effectivement en crise. De nombreuses universités ont des politiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, ou en matière d'EDI, qui ne font aucunement référence à l'antisémitisme, ce qui est choquant.

Ma question s'adresse à l'envoyée spéciale du gouvernement, Mme Lyons.

À mon avis, il est impossible de promouvoir des campus sûrs et inclusifs pour tous si les politiques en matière d'EDI restent totalement muettes sur l'une des formes de haine et de discrimination les plus profondément enracinées à l'endroit d'un groupe identifiable. Madame Lyons, vous avez parlé de vos expériences avec les universités. Les universités devraient-elles mettre à jour leurs politiques en matière d'EDI, pour mentionner expressément l'antisémitisme? Devraient-elles mobiliser des professeurs juifs, des employés juifs et des étudiants juifs dans cette démarche?

Mme Deborah Lyons: Encore une fois, je veux simplement réitérer à quel point il est important que le Comité examine cette question et fasse des recommandations. Notre bureau attend avec impatience non seulement les recommandations, mais aussi toute recherche que vous pourriez avoir effectuée en prévision de votre témoignage devant le Comité et qui nous aiderait à faire avancer nos travaux.

Il ne fait aucun doute que l'approche en matière d'équité, de diversité et d'inclusion laisse tomber les Juifs au Canada. L'approche en matière d'EDI échoue face à l'antisémitisme. Elle se concentre sur une description très étroite des groupes marginalisés, racisés ou qui recherchent l'équité, et ne traite pas du tout de l'antisémitisme. Cela doit changer. Nous l'avons constaté à maintes reprises, voilà pourquoi nous travaillons avec les responsables de l'EDI, et c'est la raison pour laquelle, lorsque nous parlons de travailler avec les ad-

ministrations d'université, nous nous concentrons particulièrement sur les unités d'EDI. Cependant, encore une fois, je dirais que cela ne se limite pas aux universités. Nous devons également examiner la situation dans le monde des affaires et dans nos propres environnements gouvernementaux.

• (0855)

L'hon. Marco Mendicino: J'ai hâte de voir cette recommandation se concrétiser dans le rapport final du Comité.

Par ailleurs, je voudrais aborder la nécessité d'une meilleure formation des forces de l'ordre du pays en ce qui concerne les poursuites pour les discours haineux antisémites, car les tendances sont profondément alarmantes. Nous avons entendu et vu des manifestants dire des choses comme: « Tous les sionistes sont des racistes », « Tous les sionistes sont des terroristes » et « Vive le 7 octobre », qui a été le jour le plus meurtrier pour le peuple juif depuis l'Holocauste pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le cas d'Adil Charkaoui est peut-être l'un des crimes les plus flagrants que j'ai vus, certainement depuis le 7 octobre. Au lendemain du 7 octobre, il est descendu dans les rues de Montréal, a dénoncé les sionistes et a appelé à tuer les ennemis du peuple de Gaza. Il a dit: « n'épargne aucun d'entre eux ». En tant qu'ancien procureur, j'ai trouvé la décision de ne pas engager de poursuites pénales incompréhensible et extrêmement problématique. Les sionistes constituent un groupe identifiable pour des motifs fondés sur la race, la religion et/ou l'origine ethnique aux fins des articles 318 et 319 du Code criminel.

Ma question s'adresse à tous ceux qui veulent y répondre. Je vois M. Marceau dans la salle. Je sais que Mme Kirzner-Roberts est également en ligne.

Avons-nous besoin d'une meilleure formation des forces de l'ordre, y compris de la police et des procureurs, pour les aider à comprendre ce qu'est le discours haineux antisémite et pour garantir que, dans l'application de nos lois existantes, nous assurons la sécurité de nos communautés?

Monsieur Marceau, je vous cède la parole.

[Français]

M. Richard Marceau: Merci, monsieur le député.

[Traduction]

En un mot, oui, nous avons besoin d'une meilleure formation. Je l'ai mentionné. Les juges doivent être mieux formés. Les forces de l'ordre doivent être mieux formées. L'ensemble du système doit être mieux formé. Il existe un manque de compréhension de ce qu'est l'antisémitisme et de son caractère omniprésent.

Je suis d'accord avec vous. Je suis sidéré par la décision de ne pas poursuivre l'imam dont vous avez parlé. J'ai été stupéfait qu'il n'ait pas été poursuivi. J'ai été estomaqué que l'organisateur de cette manifestation lui ait donné le micro, sachant qui était cette personne.

Ce que nous avons entendu sur la Colline du Parlement, au cœur de la démocratie canadienne, le 18 avril, est inacceptable. Je comprends que le SPO, le Service de police d'Ottawa, enquête toujours. Cela ne devrait pas être si difficile. Nous avons entendu ce qu'ils ont dit.

L'hon. Marco Mendicino: Merci. Mon temps est écoulé.

La présidente: Oui, votre temps est écoulé. Merci beaucoup.

Je vais maintenant passer à M. Fortin.

[Français]

Vous avez la parole, monsieur Fortin.

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, madame la présidente.

Monsieur Marceau, madame Lyons, monsieur Robertson, madame Kirzner-Roberts, je vous remercie d'être ici avec nous, aujourd'hui. Je pense que cette étude est importante, comme le disait d'entrée de jeu Mme Lyons. Il s'agit d'un sujet parmi les plus importants sur lesquels notre comité devra se pencher cette année, et nous devons le faire sérieusement.

J'ai bien écouté mes collègues et les témoins, et je suis, moi aussi, très préoccupé par les propos tenus par M. Adil Charkaoui l'automne dernier. J'ai, moi aussi, de la difficulté à m'expliquer la décision du Directeur des poursuites criminelles et pénales de ne pas poursuivre M. Charkaoui. Je ne mets pas en question sa décision et je suis convaincu que celle-ci était fondée sur de bonnes raisons, comme toutes les décisions qu'il prend. Cependant, je m'interroge sur notre rôle en tant que législateurs au fédéral. N'y a-t-il pas quelque chose qui cloche? N'y a-t-il pas des gestes que nous pourrions poser?

En ce sens, mon parti a déposé, récemment, un projet de loi qui vise à abolir les exceptions religieuses prévues au Code criminel.

Présentement, en vertu de l'article 319, il est interdit de fomenter volontairement la haine, d'inciter publiquement à la haine ou de fomenter volontairement l'antisémitisme. Je vous épargne la lecture de l'article en entier, mais des défenses sont également prévues, notamment si un individu accusé de telles infractions a, de bonne foi, exprimé une opinion sur un sujet religieux ou une opinion fondée sur un texte religieux auquel il croit, ou a tenté d'en établir le bien-fondé par argument.

À notre avis, ce genre d'exception ne devrait pas se retrouver au Code criminel. Nous pensons que le Code criminel doit s'appliquer de la même façon à tous les citoyens et que les règles du vivre ensemble au Canada doivent être les mêmes pour tout le monde, quelle que soit la religion et quelles que soient les croyances, et que si, au hasard des choses, une religion permettait ou proposait d'inciter à la haine ou de poser des gestes violents, cette religion, à notre humble avis, n'aurait sa place ni au Québec ni au Canada.

Madame Lyons, à votre avis, devrions-nous nous débarrasser de ce genre d'exception religieuse, qui permet de commettre ce qui serait autrement considéré comme des crimes pour le seul motif qu'on le fait sur la base d'un texte religieux auquel on croit?

• (0900)

[Traduction]

Mme Deborah Lyons: Je dois dire que j'ai été très impressionnée par la recommandation formulée par votre parti à ce sujet.

Nous avons vu avec cette affaire récente au Québec les répercussions du recours à un moyen de défense religieux. Je pense certainement que c'est quelque chose que nous devons continuer d'examiner. J'en discute actuellement avec le ministère de la Justice, entre autres.

À ce stade-ci, je ne vais pas proposer de conclusion définitive, mais je suis très intéressée à explorer cette option. Nous voyons que la religion est utilisée au pays et ailleurs comme un moyen de dé-

fense qui, franchement, ne tient pas debout en ces temps très difficiles.

Merci.

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, madame Lyons.

Monsieur Marceau, j'aimerais également entendre votre avis sur cette question.

M. Richard Marceau: Merci, maître Fortin.

La religion n'est pas une défense acceptable à l'accusation d'incitation à la haine et ne devrait pas l'être, point à la ligne. Si j'étais député, comme je l'étais il y a maintenant 25 ans, je voterais donc en faveur de ce projet de loi.

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, monsieur Marceau.

Monsieur Robertson, qu'en pensez-vous?

[Traduction]

M. Richard Robertson: Selon B'nai Brith, ce qui est en cause ici, c'est la portée de l'application de la loi actuelle. Le problème réside dans le fait que cette personne a bénéficié d'une exception à l'égard d'un discours prononcé en dehors de l'église et qui n'était pas fondé sur les écritures. C'est la loi actuelle. Ces dispositions existent, comme M. Marceau y a fait allusion dans son témoignage, et elles doivent être appliquées aussi rigoureusement que possible pour assurer la sécurité de tous les Canadiens, y compris les Juifs canadiens.

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, monsieur Robertson.

Madame Kirzner-Roberts, je m'adresse à vous en dernier, mais ce n'est pas parce que votre témoignage est le moins important. J'aimerais entendre votre point de vue sur la question.

[Traduction]

Mme Jaime Kirzner-Roberts: Merci beaucoup d'avoir posé cette question.

Je suis d'accord avec vous. Tous les Canadiens doivent être soumis aux mêmes lois et normes, et aucune religion ne devrait les excuser de tenir des propos haineux.

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin: Comme il ne me reste que quelques secondes, je vais vous remercier encore une fois d'être parmi nous aujourd'hui. J'espère que nous pourrions faire avancer cette lutte importante contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de haine, peu importe sur quoi elles se basent.

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à M. MacGregor pour les six dernières minutes du premier tour.

• (0905)

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Merci, madame la présidente.

À l'instar de mes collègues, je remercie tous les témoins d'être ici pour contribuer à éclairer l'étude entreprise par le Comité.

Dans la déclaration liminaire de tous les témoins, j'ai trouvé un fil conducteur concernant le besoin d'éducation et de formation, particulièrement en ce qui concerne les établissements postsecondaires du Canada. Je veux voir si nous pouvons attirer l'attention du Comité sur les étudiants avant qu'ils n'entrent dans le système postsecondaire.

J'ai eu une enfance assez unique dans les années 1980: j'ai vécu à la fois en Allemagne et en Israël. J'ai vécu en Allemagne de 1982 à 1985. Certains de mes voisins étaient d'anciens soldats de la Wehrmacht, et j'ai compris très jeune la culpabilité collective du pays pour son rôle dans l'Holocauste. Plus tard, j'ai passé un an en Israël et, bien sûr, j'ai rencontré quelques survivants de l'Holocauste. J'ai visité le mémorial de Yad Vashem. Ces deux expériences ont eu un impact profond sur ma vie dès mon plus jeune âge et m'ont aidé à comprendre l'Holocauste et les expériences collectives des Juifs du monde entier.

Madame Lyons, je sais que l'éducation est de compétence provinciale. Cependant, pensez-vous que le Comité pourrait recommander au gouvernement fédéral d'établir un partenariat avec les gouvernements provinciaux pour permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires avant qu'ils n'arrivent dans les établissements d'enseignement postsecondaire, afin qu'ils soient moins vulnérables à la haine qui a été décrite si clairement ici?

Mme Deborah Lyons: Merci beaucoup de cette question très importante. Permettez-moi de mentionner certaines choses dès le début.

La plupart des provinces, par l'intermédiaire de leur ministre de l'Éducation, s'engagent désormais à rendre obligatoire l'enseignement de l'Holocauste dans les écoles, de la maternelle à la 12^e année, ce qui sera mis en œuvre à l'automne 2025. Nous avons ici une occasion formidable, compte tenu de l'intérêt porté à notre environnement, malheureusement, à l'heure actuelle sur la question de l'antisémitisme. Nous nous penchons sur la question. Nous avons un engagement de la part des ministres provinciaux de l'éducation. Dans le récent budget, le gouvernement fédéral a engagé 5 millions de dollars supplémentaires pour les 5 prochaines années, dont 2 millions de dollars de façon continue pour l'éducation sur l'Holocauste. Nous disposons désormais d'un remarquable engagement et d'excellents outils pour faire le travail nécessaire qui permettra réellement à nos enfants de la maternelle à la 12^e année d'en apprendre davantage sur l'Holocauste.

De plus, pour le Comité, nous devons également veiller à ce que cela soit relié à une meilleure compréhension de l'antisémitisme moderne et de la façon dont tout cela est lié, et ce, d'une manière qui éduque également — je dois l'admettre — les enseignants et les conseils scolaires sur l'antisémitisme des temps modernes.

Du point de vue du Comité, je pense que nous pourrions faire en sorte que, au fil de la mise en œuvre du programme, celui-ci s'attache également à ce que font les environnements de haine et à l'expérience d'antisémitisme moderne que nous vivons en ce moment.

Merci.

M. Alistair MacGregor: Merci.

Monsieur Marceau, j'aimerais vous poser ma prochaine question.

L'un de mes comités habituels est le comité de la sécurité publique. En 2022, j'ai entretenu de bonnes relations de travail avec M. Mendicino lorsqu'il était ministre. L'un de nos premiers rapports portait sur la montée de l'extrémisme violent à caractère idéolo-

gique. J'ai pris note dans votre déclaration liminaire du fait que la police et les services de sécurité ne respectaient pas vraiment les lois déjà en vigueur, ainsi que de la peur que ressentent de nombreux étudiants juifs chaque fois qu'ils fréquentent un établissement postsecondaire.

L'une de nos recommandations dans ce rapport concernait le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité. Nous avons demandé de le rendre plus efficace, plus accessible et mieux adapté aux besoins des collectivités, notamment en élargissant les critères d'admissibilité et en simplifiant le processus de demande.

Je sais que le budget de 2024 augmente le financement du programme, mais qu'aimeriez-vous que le Comité recommande au sujet du programme et de la façon dont il pourrait être adapté pour répondre à certains des problèmes que vous avez décrits si clairement?

M. Richard Marceau: Merci, monsieur MacGregor.

Pensons-y; pour de nombreux Juifs, aller à la synagogue, c'est comme passer par l'aéroport. Il y a la sécurité à la porte. Imaginez que votre église ou votre temple doive mettre en place ce niveau de sécurité. Cela coûte très cher aux membres de la communauté juive, lorsqu'ils appartiennent à une synagogue, de devoir payer pour cela. Nous sommes donc reconnaissants que ce programme ait été mis en place par le gouvernement conservateur. Nous sommes reconnaissants que cela ait été pris au sérieux sous le gouvernement actuel. Nous sommes reconnaissants que cela semble bénéficier du soutien de tous les partis politiques, mais on peut faire mieux.

Entre autres, je suggérerais au Comité d'examiner le Community Security Trust. C'est le modèle britannique qui crée une synergie entre la communauté juive et les forces de l'ordre pour veiller à ce que la sécurité soit dynamique et ne consiste pas seulement à aider les institutions.

Je terminerai ainsi: nous avons besoin de formation pour les procureurs et pas seulement pour les policiers, car les procureurs — et M. Mendicino le sait — ont un rôle important et crucial à jouer dans notre système de justice.

• (0910)

La présidente: Merci.

Nous n'avons pas beaucoup de temps. Je pourrais raccourcir un peu le deuxième tour et donner la parole à M. Morantz pour trois minutes, suivies de trois minutes, d'une minute et demie et d'une minute et demie.

Monsieur Morantz, la parole est à vous.

M. Marty Morantz (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, PCC): Merci.

Monsieur Marceau, vous avez dit plus tôt que les dirigeants politiques doivent prendre les devants. Je dirais que le premier ministre mène la danse, mais dans la mauvaise direction.

Depuis le 7 octobre, ils ont voté pour une motion unilatérale et anti-israélienne aux Nations unies, et une motion qui a été adoptée à la Chambre des communes a puni Israël et récompensé le Hamas. La motion a puni Israël en bloquant les ventes d'armes et a récompensé le Hamas en rétablissant le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour lequel je sais que vous poursuivez actuellement le gouvernement fédéral en justice. De même, ils n'ont pas réussi à condamner sans équivoque l'allégation frivole au titre de la Convention sur le génocide lancée en Afrique du Sud.

Si le leadership vient d'en haut, c'est exactement le mauvais type de leadership dont nous avons besoin, compte tenu du rapport de B'nai Brith qui montre que l'antisémitisme a augmenté de 208 % depuis le 7 octobre. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Richard Marceau: Monsieur Morantz, merci de votre question.

Notre désaccord avec le gouvernement sur certaines de ses décisions concernant le conflit actuel entre le Hamas et Israël est bien connu, et nous le disons ouvertement. Notre déception et notre critique concernant le vote tenu à l'ONU ont été rendues publiques, et lorsque nous avons dû être en désaccord avec le gouvernement, nous l'avons fait. Nous avons parlé — je ne me souviens pas si vous étiez présent, pardonnez-moi — lors de la cérémonie du Jour commémoratif de l'Holocauste en janvier. On m'a demandé de prendre la parole. C'était un grand honneur pour moi. L'une des choses que j'ai mentionnées — et je fais un lien avec la question de M. MacGregor au sujet de l'Holocauste — est que l'éducation relative à l'Holocauste est importante. Il s'agit d'un élément central.

Cependant, cela me rappelle cet extraordinaire livre que je vous invite à lire si vous ne l'avez pas déjà fait. Je suis sûr que vous l'avez lu. Il s'intitule *People Love Dead Jews*. L'enseignement sur l'Holocauste est important. Il est important de se souvenir de ce qui s'est passé et d'avoir un enseignement sur ce qui s'est passé. Permettez-moi de conclure avec ceci...

M. Marty Morantz: Monsieur Marceau, il me reste peu de temps.

M. Richard Marceau: Je comprends, mais je veux simplement dire...

M. Marty Morantz: Monsieur Robertson, que pensez-vous de ma question?

M. Richard Marceau: S'il vous plaît, laissez-moi finir...

M. Marty Morantz: J'ai la parole, monsieur Marceau.

Monsieur Robertson, pourriez-vous répondre à ma question?

M. Richard Robertson: Certainement.

B'nai Brith a été frustré par certains des messages du gouvernement fédéral que nous avons entendus. Nous pensons que le gouvernement fédéral a mis en place des précédents solides en terme d'engagement, comme l'engagement pris en 2024 pour préserver la commémoration de l'Holocauste et lutter contre l'antisémitisme. Cependant, aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'agir.

Comme l'a dit M. Marceau dans ses remarques, les paroles sont faibles. Nous devons agir, et la communauté juive a besoin d'une réponse forte de la part de tous les parlementaires. La lutte contre l'antisémitisme ne peut être une question de politique partisane.

Merci.

La présidente: Nous passons maintenant à Mme Dabrusin pour trois minutes, s'il vous plaît.

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Ma première question s'adresse à quiconque peut y répondre. Y a-t-il une université en Amérique du Nord, que ce soit au Canada ou aux États-Unis, qui fait bien les choses? Existe-t-il des exemples d'universités qui ont de bonnes politiques en matière d'EDI?

Monsieur Robertson, c'est à vous.

• (0915)

M. Richard Robertson: Je me ferai un plaisir de répondre à cette question.

Certaines universités aux États-Unis ont fait preuve d'un grand leadership en adoptant la définition de l'antisémitisme de l'AIMH. Cependant, je pense que le meilleur exemple à suivre est celui du Royaume-Uni, où la grande majorité des établissements d'enseignement, y compris des institutions de renommée mondiale comme Oxford, Cambridge et Durham, ont tous adopté la définition de l'antisémitisme de l'AIMH. Les universités canadiennes doivent suivre l'exemple des établissements américains, britanniques et allemands, et adopter la définition de l'AIMH.

Mme Julie Dabrusin: D'accord. Je n'ai pas beaucoup de temps, je vais donc demander à tous ceux qui ont des exemples de nous les soumettre par écrit pour que nous puissions les avoir.

Dans ce budget, nous nous sommes engagés à soutenir les écoles de police afin d'augmenter la formation sur la gestion des crimes haineux. L'un d'entre vous a-t-il des suggestions sur ce qu'il aimerait voir dans cette formation pour s'assurer que l'antisémitisme y est inclus?

Mme Deborah Lyons: Je n'en citerai que quelques-unes et je céderai la parole à mes collègues.

Tout d'abord, nous apprécions réellement tout le soutien prévu dans le budget. C'est excellent. Cela nous a mis le vent dans les voiles, en particulier en ce qui concerne l'application de la loi, l'argent pour la formation et le travail de la FCRR dans la prestation de formation, mais cela doit être spécifique à l'antisémitisme et doit incorporer la définition de l'AIMH. C'est essentiel, et le Comité devra en faire une de ses recommandations, s'il vous plaît. C'est essentiel pour nous. Pour que l'argent soit bien dépensé, la définition de l'AIMH et la formation doivent être intégrées.

Ensuite, si importante que soit la question, nous avons des procureurs spéciaux pour les vols de voiture. Nous n'avons pas de procureurs spéciaux pour l'antisémitisme ou pour des crimes haineux. Je pense qu'il s'agit d'une recommandation. Même s'il s'agit d'une compétence provinciale, c'est nécessaire. Je vais m'en tenir à ces deux exemples.

Mme Julie Dabrusin: Si je peux passer aux suivants, ce sera la même question, mais puisque je manque de temps, je demande aussi à ceux qui ont des suggestions de les déposer par écrit.

Il y a également eu un financement qui a débuté cette année pour une formation spécialisée des procureurs de la Couronne du ministère de la Justice afin de sensibiliser le système judiciaire à la dynamique unique des crimes haineux. S'il y a des suggestions à ce sujet, j'ai une demi-minute.

Monsieur Marceau.

M. Richard Marceau: En ce qui concerne la police, beaucoup de forces de police disent qu'elles n'ont pas vraiment les ressources ou l'expertise pour bien former leur personnel. Je pense que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en proposant un programme clé en main aux procureurs et aux forces de police en leur disant, « Vous savez quoi, cher corps de police? Pour cette ville, vous n'avez pas à le faire. Nous allons venir. Nous allons vous former. Nous allons nous en charger. C'est un service gratuit ». De cette façon, vous assurez la cohérence dans le pays.

La présidente: Je vous remercie.

[Français]

Monsieur Fortin, vous avez la parole.

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, madame la présidente.

Puisque je ne dispose que d'une minute et demie, vous m'excusez d'être expéditif.

Une question me trotte dans la tête. On sait qu'une guerre se déroule présentement dans la bande de Gaza. Je ne me lancerai pas dans une prétendue revue de presse ou une critique là-dessus, mais on sait que l'opinion internationale n'est pas unanime quant aux appuis. Aujourd'hui, nous nous penchons sur la problématique de l'antisémitisme au Canada et sur les craintes exprimées par la communauté juive au Canada.

Madame Lyons, à votre avis, ce qui se déroule présentement en Israël, à Gaza, a-t-il une incidence sur les événements que nous vivons au Canada?

[Traduction]

Mme Deborah Lyons: Malheureusement, je pense que la réponse est oui. Cela a une incidence.

Encore une fois, je dirais que les conflits qui se déroulent à divers endroits dans le monde — et j'ai assisté à un certain nombre d'entre eux — ne doivent pas arriver chez nous et causer une dispute entre nous. Cela ne correspond ni à nos valeurs ni à ce que sont les Canadiens.

Enfin, je dirais que nos cerveaux n'ont pas rétréci, que ce soit à cause de la COVID ou des médias sociaux. Nous sommes capables d'avoir deux pensées en même temps dans nos esprits et dans notre âme. Il est possible d'être à la fois pro-israélien et propalestinien. Les Canadiens en sont capables.

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, madame Lyons.

Monsieur Marceau, il nous reste quelques secondes. À votre avis, doit-on faire une distinction entre la critique de l'État d'Israël et l'antisémitisme et ses répercussions?

La présidente: Votre temps de parole est écoulé, monsieur Fortin, mais j'inviterai M. Marceau à fournir une réponse par écrit.

[Traduction]

Monsieur MacGregor, la dernière minute et demie est à vous.

M. Alistair MacGregor: Merci, madame la présidente.

Je pense qu'une bonne politique gouvernementale, quel que soit le ministère, repose sur des données solides.

Monsieur Robertson, j'aimerais m'adresser à vous et à B'nai Brith.

Votre organisme effectue un audit annuel des incidents antisémites, mais si votre organisme et vous examinez le gouvernement du Canada et Statistique Canada et la façon dont ils collectent les données, y a-t-il des recommandations que vous aimeriez voir dans ce rapport du Comité sur la qualité, la quantité et la fréquence? Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez que le Comité recommande?

• (0920)

M. Richard Robertson: Dans l'ensemble, les données de Statistique Canada sont similaires aux nôtres et, à mon avis, cela indique que Statistique Canada est sur la bonne voie.

Ce que j'aimerais voir, et ce qui serait utile en particulier pour lutter contre l'antisémitisme sur les campus, c'est une plus grande récolte de données, tant qualitatives que quantitatives sur les expériences des personnes juives précisément sur les campus. Je pense que c'est quelque chose qui brille par son absence et qu'un financement permettant à un organisme ou au gouvernement fédéral de faire cela nous aiderait à réellement comprendre à quel point la situation est critique sur les campus de tout le Canada.

M. Alistair MacGregor: Monsieur Marceau, j'ai vu votre main.

M. Richard Marceau: Très rapidement, Statistique Canada obtient de bonnes données, oui, mais c'est toujours avec un an de retard. Lorsque vous parlez avec les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, ceux-ci peuvent obtenir des informations de façon mensuelle, si ce n'est hebdomadaire. Cela aide tout le monde, y compris les décideurs, et c'est quelque chose que le Canada devrait pouvoir faire.

La présidente: Merci.

Merci beaucoup à tous nos témoins. Cela conclut nos travaux avec le groupe de témoins.

Je tiens à vous remercier d'être tous venus aujourd'hui et de nous avoir fourni des recommandations précises qui nous aideront. Encore une fois, s'il y a quelque chose que vous estimez ne pas avoir pu partager avec nous, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par écrit. Je vous remercie beaucoup.

Je vais suspendre la séance pendant deux minutes afin de permettre à nos témoins du deuxième tour de faire les tests voulus ou de venir à l'avant.

Merci beaucoup.

• (0920)

(Pause)

• (0925)

La présidente: Bienvenue à tous à notre second groupe de témoins.

On m'informe que le test sonore a été fait pour le témoin qui comparait par vidéoconférence. Je demande aux témoins qui sont dans la salle de bien vouloir prendre leur place. Merci beaucoup.

Bienvenue à nos témoins du deuxième groupe. Nous accueillons aujourd'hui à titre personnel M. James A. Diamond, titulaire de la Chaire d'études juives Joseph and Wolf Lebovic de l'Université de Waterloo, par vidéoconférence. Nous avons également Dr. Ted Rotenberg, médecin, à titre personnel. Nous avons Mme Deidre Butler, professeure agrégée, du Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s et M. Cary Kogan, professeur.

Je demanderai à chacun des trois témoins — les deux personnes comparaisant à titre personnel et l'organisme — de s'exprimer pendant cinq minutes au maximum. Je lèverai une carte lorsqu'il restera 30 secondes et je vous laisserai gentiment savoir que votre temps est écoulé.

Nous allons commencer dès maintenant par la première personne figurant sur mon document, qui comparait par vidéoconférence. Le son a été testé, et tout va bien.

Monsieur Diamond, vous avez la parole pendant cinq minutes. Merci.

M. James A. Diamond (titulaire de la Chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic, University of Waterloo, à titre personnel): Merci, madame la présidente.

C'est un honneur pour moi de m'adresser au Comité. Je vous remercie de m'avoir invité à participer à ces délibérations très importantes sur l'antisémitisme.

Je vais commencer par vous parler de mon expérience personnelle sur l'un des campements, à l'Université de Toronto. Je vous ai envoyé, et j'espère que vous l'avez reçue, la lettre que j'ai fait parvenir à l'administration de l'Université de Toronto. J'ai eu une rencontre assez choquante. Vous remarquerez que ma lettre ne contient aucun mot au sujet des Juifs, d'Israël, de Gaza... rien de ce genre. J'ai essayé de critiquer le comportement de l'université, son comportement en général.

Je dois ajouter que la seule raison que j'ai pu donner pour expliquer cette rencontre très choquante, insultante et humiliante est que j'étais visiblement juif. En d'autres termes, je portais un yarmulke, ou une kippa. Je revenais d'une conférence regroupant des membres de différentes confessions à l'institut pontifical. Le niveau de conversation n'aurait pas pu être plus différent, allant, je dirais, du sublime à l'obscène.

Voilà quelques détails sur ma rencontre et ce qui se passait là-bas. Je pense que ce qui se passe, c'est que de nombreuses causes différentes que certaines personnes pourraient qualifier de progressistes sont associées à la situation en Israël et au conflit actuel. D'ailleurs, ce n'est pas nouveau. Cela dure depuis des décennies. Je révèle mon âge, mais j'étais étudiant en 1973 à l'Université de Toronto. Les mêmes choses se produisaient, sauf qu'aujourd'hui, je pense qu'il faut ajouter l'ingrédient toxique des médias sociaux. C'est un autre facteur qui, je l'espère, sera pris en considération lorsque vous aborderez les problèmes d'antisémitisme.

Ce qui se passe maintenant, c'est que l'antisémitisme a toujours été présent sous différentes formes, que ce soit, au début l'antijudaïsme, le racisme, l'antiracisme dans lequel l'antisémitisme a vraiment atteint un point culminant lors de l'Holocauste de la Seconde Guerre mondiale ou l'économie. Marx a lui-même rédigé un traité sur les Juifs et l'argent, un traité obscène qui fait souffrir les juifs depuis son écriture. Cela touche tous les domaines: la gauche, la droite, peu importe. Je n'utiliserai pas le terme racisme ici. Je pense qu'il s'agit d'une forme unique de discrimination.

Selon moi, ce qui se passe dans les universités et dans les campements, c'est que l'antisémitisme a pris la forme de l'anti-israélisme, de l'antisionisme, et qu'il a été légitimé de cette façon. Cela ne veut pas dire que vous ne pouvez pas critiquer un gouvernement. Vous pouvez certainement critiquer Israël, mais le trouble obsessionnel-compulsif, comme vous pouvez le voir, qui se concentre uniquement sur le conflit est selon moi inexplicable sans cette dimension

La dimension qui distingue l'État d'Israël de tous les autres États et la dimension juive. Je ne peux pas expliquer cette quasi-obsession par rapport à d'autres crises humanitaires bien plus graves... qui se déroulent actuellement au Soudan, par exemple. Cela ne se compare aucunement, sur le plan de l'ampleur de la crise.

Pour moi, en tant qu'universitaire, il s'agit d'une autre forme. Je pense que le vice-président, M. Fortin, a posé cette question à la fin de la dernière séance. C'est certainement très inextricablement lié. Je veux simplement que le Comité soit attentif à ce que la définition de l'AIMH souligne, soit qu'il s'agit d'une autre forme d'antisémitisme... pas tout, pas toutes les critiques, mais je pense que cela explique en grande partie ce qui se passe.

Merci, madame la présidente

● (0930)

La présidente: Merci beaucoup de votre déclaration liminaire. Nous sommes en train de vérifier la lettre à laquelle vous faites référence. Une fois traduite, elle sera soumise à tous les membres du Comité.

M. James A. Diamond: Merci.

La présidente: Docteur Rosenberg, allez-y, s'il vous plaît.

Dr Ted Rosenberg (médecin, à titre personnel): Merci, madame la présidente. C'est vraiment un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui.

Je sens le poids du fardeau que portent les médecins et les travailleurs de la santé de religion juive dans tout le Canada. Ils se sentent attaqués et marginalisés dans nos universités et nos hôpitaux. Je sens le poids qui accable la majorité des Juifs canadiens, choqués par la vague sans précédent de haine antisémite et démoralisés par la réaction inadéquate de nos dirigeants. Je peux sentir le poids que supportent des milliers de Canadiens, atterrés par les actes de haine flagrante, de harcèlement et de violence qui submergent le dialogue civil et envahit nos universités, nos rues, nos cinémas et nos commerces.

En janvier 2024, j'ai démissionné de mon poste de professeur adjoint à la faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique parce que je crois que l'UBC, à l'instar de la plupart des facultés de médecine et des universités du pays, a permis à la haine pure des Juifs de s'y infiltrer jusqu'à devenir systémique.

Je suis médecin, et j'ai eu le privilège d'étudier et de pratiquer la médecine pendant plus de 40 ans. J'ai travaillé dans des collectivités autochtones éloignées ainsi que dans le domaine de la santé publique et de la recherche. J'ai passé les 20 dernières années à faire des consultations à domicile pour des personnes âgées à la santé fragile. J'adore enseigner et servir de mentor.

À présent, selon mes étudiants et mes collègues, on m'accable à tort, comme à n'importe quel autre partisan d'Israël, l'étiquette de raciste qui soutient l'apartheid blanc, européen et colonialiste ainsi que le régime génocidaire qui affame délibérément la population, se livre à un nettoyage ethnique et assassine des femmes et des enfants. Sauriez-vous imaginer quoi que ce soit de plus odieux? Comment des gens qui ont une conscience pourraient-ils ressentir autre chose que du mépris et de la haine contre toute personne qui soutient ce genre de régime ignoble? Et voilà qui on m'accuse d'être.

Dans une pétition signée par le tiers des étudiants de la faculté de médecine de l'université, en novembre 2023, on a lancé des accusations diabolisant le soi-disant régime colonial israélien. On l'accusait d'occuper Gaza et d'en assassiner les habitants depuis 75 ans. De fausses accusations similaires de génocide ont été reprises par Gem Newman, qui a prononcé le discours d'adieu de sa promotion à l'Université du Manitoba, mon *alma mater*. Les gens se sont levés pour l'applaudir.

En plus des accusations concernant l'assassinat de 35 000 femmes et bébés à Gaza, il a aussi porté des accusations de bombardements intentionnels ciblant les hôpitaux et d'assassinat délibéré de médecins et de journalistes. Il en parlait comme s'il s'agissait de faits, alors que le bombardement de l'hôpital al-Ahli a été mis en doute et que le nombre tragique de pertes civiles a été revu à la baisse de 50 % par les Nations unies, la semaine précédant son discours. Malheureusement, il semble que les faits n'ont plus d'importance, même dans les facultés de médecine, qui jadis tiraient leur fierté de leur rigueur scientifique et de leurs travaux fondés sur les faits.

Des professeurs de médecine ainsi que des résidents seniors de l'UBC ont publiquement accusé les Juifs de meurtres rituels en lien avec le trafic d'organes, les appelant peuple déicide, et fomenté des complots antisémites en toute impunité. Ils ont partagé des publications selon lesquelles les médecins sionistes, des Juifs comme moi, sont racistes, et ils ont demandé qu'ils soient retirés des processus de sélection pour les postes de résidents postdoctoraux.

Il ne s'agit pas de différences politiques inoffensives. Comment les médecins juifs sont-ils censés enseigner à des étudiants qui éprouvent tant de mépris à notre égard? Les patients juifs seront-ils en sécurité avec des médecins qui appellent à l'éradication d'Israël? Les médecins qui foulent aux pieds d'Israël et qui réclament un boycott universitaire seront-ils prêts à collaborer avec leurs collègues juifs dans le cadre de recherches ou même pour prendre soin des patients?

Je ne crois pas que l'on m'accepterait à la faculté de médecine en 2024. Que veut-on, un système de santé qui priorise l'idéologie et une médecine décentralisée et décolonisée plutôt que les soins aux patients?

Deux cent quatre-vingt-quatre médecins ont signé une lettre qui a été envoyée au président et doyen, Dermot Kelleher, pour exprimer leurs préoccupations quant au harcèlement, à l'antisémitisme flagrant et à l'environnement toxique et hyperpolitisé, mais il a refusé de nous rencontrer.

Nous avons découvert que l'antisémitisme — la haine des Juifs — n'est pas officiellement reconnu par le moteur de recherche du site diversité, équité et inclusion pour les groupes vulnérables, et ce, même si le gouvernement du Canada, dans un document daté de 2023, a fait une mise en garde à propos de la hausse des crimes haineux antisémites sur les campus canadiens.

Non seulement l'administration tolère cette diabolisation, mais elle a jugé illégitimes nos préoccupations concernant la haine contre les Juifs. À dire vrai, la faculté de médecine a refusé de reconnaître, dans son affiche pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, que l'Holocauste, c'est le meurtre antisémite de six millions de Juifs par les nazis. Nos préoccupations étaient illégitimes. On nous a dit qu'il s'agissait d'une leçon universelle, qui ne concernait pas les Juifs en particulier. L'aff-

fiche a été modifiée seulement après que les donateurs ont fait connaître leur fort mécontentement.

Pour nous, il y a deux poids, deux mesures. À juste titre, c'est la tolérance zéro pour l'homophobie, l'islamophobie, la misogynie ou la discrimination contre les Noirs et les Autochtones. Tous les autres groupes peuvent définir leurs expériences comme étant de la haine systémique, mais pour une raison ou une autre, les Juifs n'ont pas ce droit. Pour une raison quelconque, c'est plus compliqué que cela, tout comme l'ont dit les présidents des grandes universités. On peut accepter des appels au génocide contre les Juifs sur les campus. Il faut tenir compte du contexte. Mais qu'en est-il des appels au génocide contre les Noirs ou les Autochtones? Faut-il aussi tenir compte du contexte?

La diabolisation, la délégitimation et le deux poids, deux mesures — les 3D — sont d'excellents indicateurs pour qui veut savoir à quel moment les critiques légitimes à l'égard des Juifs et de l'État d'Israël cèdent la place à la haine.

Les doyens, les présidents et les politiciens nous disent que les étudiants ne font qu'exercer leur droit à la liberté d'expression, qu'ils expriment leur indignation morale et qu'ils militent pour la justice sociale.

• (0935)

J'aimerais vous rappeler que les étudiants allemands, après la Première Guerre mondiale, s'indignaient aussi contre l'injustice et de la pauvreté. Les étudiants russes s'indignaient contre l'exploitation des travailleurs. Les étudiants chinois étaient indignés contre les autorités durant la Révolution culturelle. Les diplômés de la Sorbonne, rien de moins, et les Khmers rouges, s'indignaient contre le capitalisme et le colonialisme occidental. Vous savez où cela a mené?

Aujourd'hui, les étudiants s'indignent contre le sionisme.

• (0940)

La présidente: Merci, docteur Rosenberg.

J'aimerais maintenant demander au Réseau des professeurs canadiens engagés de partager ses cinq minutes comme bon le lui semblera.

Merci.

Mme Deidre Butler (professeure agrégée, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s): Merci.

Madame la présidente, membres du Comité, nous vous remercions de nous donner l'occasion de partager nos points de vue et notre expertise sur l'état de l'antisémitisme sur les campus canadiens.

Je m'appelle Deidre Butler et je suis professeure agrégée d'études juives à l'Université Carleton.

[Français]

M. Cary Kogan (professeur, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s): Bonjour, madame la présidente.

Je m'appelle Cary Kogan et je suis professeur de psychologie clinique à l'Université d'Ottawa.

[Traduction]

Nous sommes les cofondateurs du Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s, le RPCE. Le RPCE est un groupe non partisan de professeurs juifs et non-juifs unis par leurs préoccupations communes concernant la montée de l'antisémitisme sur les campus canadiens. Nous sommes un réseau canadien de plus de 300 universitaires de 40 universités et collèges de toutes les disciplines. Nous défendons la liberté académique, la diversité des points de vue et une conception élargie de l'inclusion.

L'antisémitisme est en plein essor sur les campus. Il a atteint des niveaux de crise et représente une menace sérieuse pour la démocratie canadienne. Il devrait tous nous inquiéter.

Mme Deidre Butler: Nous voyons les résultats de cette crise, surtout depuis le 7 octobre.

Par exemple, un étudiant juif a été traité de « sale Juif » par ses partenaires de laboratoire. Il a demandé de l'aide, mais son professeur lui a demandé d'arrêter de se plaindre. Sur un campus, des graffitis ont représenté une étoile de David sur un échafaudage avec un svastika. Sur un autre, on a défiguré avec des menaces, comme les mots « Je vais vous tuer », la murale d'un étudiant juif contenant un message de paix après les événements du 7 octobre. Des affiches prônant le retour des otages ont été arrachées à plusieurs reprises et des épingles plantées dans les yeux des otages. Une organisation étudiante a distribué sur le campus des autocollants représentant une main lançant un cocktail Molotov. Un club d'étudiants ayant des sections actives dans tout le Canada sollicite des conseils anonymes pour identifier les membres de la faculté, les instructeurs et les cours qui comprennent des « récits sionistes » afin de pouvoir exclure ces professeurs du campus, leur but étant de « protéger le campus contre les opinions sionistes ».

Souvent, les étudiants juifs ne signalent pas ces incidents parce que les politiques de l'université ne sont pas appliquées et que les responsables ne reconnaissent pas l'antisémitisme lorsqu'il se manifeste. Ce climat hostile constitue une menace non seulement pour le peuple juif, mais aussi pour les valeurs fondamentales de la société canadienne. Il nuit au dialogue ouvert, à la diversité des idées et à la recherche de la vérité qui font de nos universités un élément essentiel d'une démocratie libérale.

M. Cary Kogan: Cette situation n'est pas nouvelle. Ses racines profondes sont évidentes dans la vitesse, l'intensité et l'accélération de la haine antisémite. Les campus canadiens ont commencé à être secoués par des activités antisémites alors que les terroristes du Hamas massacraient encore des civils innocents en Israël, bien avant qu'Israël ne lance sa riposte militaire. Nombreux sont ceux qui, sur les campus, affirment qu'ils ne sont pas antisémites, mais simplement antisionistes. Vous entendrez même dire qu'une petite minorité d'étudiants et d'enseignants juifs partagent ce point de vue.

Ne vous laissez pas abuser. La critique politique d'Israël est tout à fait acceptable et appropriée. Passez du temps en Israël et vous entendrez des critiques similaires. La volonté de s'engager dans la critique est au cœur des valeurs juives. Cependant, ce n'est pas ce que nous voyons. Au contraire, les appels à l'effacement violent du seul État juif au monde, à l'effacement de la longue histoire du peuple juif en ce lieu, et les affirmations selon lesquelles Israël est uniquement mauvais ou catégoriquement inapte à déterminer son propre destin, sont racistes et nous voyons ce racisme manifeste dans les exemples du campus que nous avons cités plus tôt et dans bien d'autres.

Mme Deidre Butler: Nous constatons les dommages causés aux étudiants. Ils disent qu'ils évitent certains cours, non pas parce qu'ils ne peuvent pas avoir des conversations difficiles, mais parce que leurs points de vue sont rejetés et rabaissés, et qu'ils sont obligés d'utiliser des supports de cours qui font des affirmations fausses et obscènes sur les Juifs et les Israéliens et qui incluent des données tirées des publications du Hamas. Leurs camarades de classe et leurs professeurs les désignent pour commenter ou répondre des actions du gouvernement israélien.

La liberté académique est censée encourager l'exploration d'idées stimulantes sans crainte de représailles. C'est essentiel pour le développement intellectuel. Pourtant, des départements ont publié des déclarations affirmant que la seule position correcte sur ce conflit est celle qui s'aligne sur la destruction d'Israël. Certains justifient même le viol et le meurtre comme outils de libération. Les départements signent des déclarations unilatérales diabolisant Israël, étouffant les points de vue alternatifs et imposant des tests de loyauté.

Les militants anti-israéliens prétendent être réduits au silence tout en demandant cyniquement le boycottage des universitaires israéliens. Qu'on ne s'y trompe pas : les appels au boycottage et au désinvestissement constituent une menace pour la liberté académique et la gouvernance responsable des universités. L'antisémitisme représente une menace grave et urgente pour la culture des campus et la sécurité des étudiants. Nos dirigeants doivent d'urgence reconnaître et affronter sa laideur, ses formes nouvelles et évolutives, et les dommages qu'il cause.

Merci.

• (0945)

La présidente: Merci.

Nous allons commencer la période de questions. Nous verrons ce que nous ferons après, dépendamment du temps.

Nous commençons le premier tour de six minutes par M. Majumdar. Allez-y.

M. Shivaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Merci, madame la présidente.

J'aimerais remercier tous les témoins de leur excellente contribution, aujourd'hui, et aussi présenter mes excuses pour le climat dans lequel vous devez comparaître devant notre comité.

Monsieur Diamond, rapidement, je vais m'adresser à vous en premier.

Je n'ai que six minutes, alors j'aimerais une réponse brève. Vous avez décrit l'évolution de l'antisémitisme au fil des époques, et une chose frappe, monsieur, votre conclusion selon laquelle l'antisionisme est l'antisémitisme d'aujourd'hui. Juste pour que ce soit clair, êtes-vous d'accord avec cela?

M. James A. Diamond: Oui. Le sionisme — la définition du sionisme — est pour ainsi dire le mouvement visant la libération du peuple juif et l'établissement d'un territoire juif. Si vous êtes antisioniste, alors cela veut dire, selon moi, que vous croyez que les Juifs, parmi tous les autres peuples, n'ont pas le droit d'avoir leur propre patrie. Dans ce cas, ce serait peut-être la seule fois où un peuple autochtone — c'est ironique — retourne dans sa patrie. Il y a toujours eu une communauté juive — toujours — en Israël, alors, oui...

M. Shivaloy Majumdar: Merci, monsieur. Je suis désolé de vous interrompre, mais par souci de brièveté...

M. James A. Diamond: Aucun problème.

M. Shuvaloy Majumdar: L'État d'Israël est probablement l'exemple le plus remarquable des 75 dernières années de rétablissement d'un territoire autochtone sur Terre.

Nous avons vu récemment, monsieur Diamond, que les cours internationales ont servi d'arme contre le peuple juif et contre l'État d'Israël. Diriez-vous, d'après votre expérience, que les manigances de la Cour internationale de justice — la CIJ — ont eu des conséquences concrètes sur la vie des Juifs sur les campus canadiens?

M. James A. Diamond: Tout à fait. Tout simplement, il s'agit encore une fois de légitimer cette forme insidieuse d'antisémitisme que je qualifierais « d'antisionisme ». Cela ajoute cependant de la crédibilité à ce phénomène qui, à mes yeux, je le redis, a libéré une autre forme d'antisémitisme, car l'antisémitisme s'est transformé de nombreuses fois au fil des époques.

M. Shuvaloy Majumdar: Durant les années 1990, nous avons vu naître la théorie critique, qui utilise pluralisme comme paravent normatif pour le relativisme moral, pour les équivalences.

C'est dans ce même contexte qu'est née la Cour pénale internationale — la CPI —, laquelle sert aujourd'hui d'arme encore une fois, par ses équivalences, contre l'État d'Israël, démocratique et respectueux des lois. Cet État peut appliquer ses propres décisions et sa propre jurisprudence en cas de crimes de guerre, crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes d'agression, alors que par le Hamas, une entité terroriste qui ne respecte aucunement la primauté du droit et vise plutôt la destruction de tout un État, est soutenu par un autre État, l'Iran.

Avez-vous des craintes quant à la façon dont la CPI est présentement utilisée comme arme contre les Juifs canadiens et les Juifs du milieu universitaire canadien?

M. James A. Diamond: Tout à fait. Je peux vous donner mon point de vue, en tant qu'universitaire.

Relativement au campement actif présentement à l'Université de Waterloo, mon administration, en réaction aux appels des manifestants... Si vous me le permettez, je vais vous lire quelque chose, très rapidement. Il s'agit d'une communication publique. L'administration discute avec les manifestants, qui demandent « de cesser d'investir dans les entreprises [...] et de couper complètement les liens entre les établissements universitaires ou culturels et les institutions israéliennes ».

Je trouve cela incroyable. Du point de vue de la liberté d'expression, il n'y a pas de problème. Cela ne me pose aucun problème, mais la liberté d'expression ne veut pas dire que je suis obligé d'écouter ce qu'ils veulent exprimer. Cesser d'investir dans les établissements universitaires israéliens — citant, comme vous venez tout juste de le mentionner, des entités comme la CIJ et la CPI — pour donner suite à ces demandes mènerait à la répression de la liberté universitaire, en particulier celle des universitaires juifs, et en particulier celle des établissements universitaires juifs.

• (0950)

M. Shuvaloy Majumdar: Merci beaucoup de l'avoir dit, monsieur, parce que je pense qu'il est temps, maintenant, que nous réagissions, comme certains de vos collègues l'ont dit, en renouvelant notre engagement envers la liberté de pensée critique, et non pas envers l'endoctrinement de la théorie critique.

Je crois que je vais conclure avec cette question-ci. Nous voyons aux États-Unis qu'un consensus bipartisan a émergé pour sanctionner la CPI parce qu'elle aurait utilisé la propagande terroriste comme arme contre les libres penseurs et tout particulièrement contre nos précieuses communautés juives dans tout le monde occidental. Croyez-vous que le Canada devrait songer à adopter une approche similaire?

M. James A. Diamond: Tout à fait. J'aimerais seulement mentionner un aspect particulier de cette demande de mandats d'arrestation. Karim Khan, le procureur en chef, a épinglé des clichés anthropométriques de Yahya Sinwar, le responsable des atrocités, à côté d'un cliché de Netanyahu. Pourquoi? Je veux dire, il aurait pu demander des mandats d'arrestation contre Sinwar il y a des mois déjà. Les preuves étaient là, à la vue de tous. C'était dans tous les médias. Mais, bien sûr, tout a été finement orchestré pour tracer un parallèle entre un régime démocratique qui lutte pour sa survie et le chef d'un groupe terroriste qui a commis des viols, des atrocités, d'inimaginables... J'ai même discuté avec le groupe...

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Diamond.

La parole va maintenant à M. Housefather, pour six minutes.

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins. Vos témoignages sont très importants.

Docteur Rosenberg, de manière générale, si vous deviez donner une note aux universités canadiennes — pas à l'une d'entre elles en particulier, mais à toutes —, relativement à la façon dont elles traitent l'antisémitisme depuis le 7 octobre, quelle note leur donneriez-vous?

Dr Ted Rosenberg: Elles n'auraient pas la note de passage.

J'aimerais vous montrer... J'ai quelques affiches avec moi, pour vous montrer le genre de haine des Juifs qui est acceptée par la faculté de médecine.

M. Anthony Housefather: Je vais y venir. Soyez prêt, quand ce sera le temps. Merci beaucoup.

Madame Butler...? Monsieur Kogan...?

M. Cary Kogan: Je peux répondre.

Je dirais qu'elles n'ont même pas assisté aux cours. Nous ne pouvons même pas leur donner une note, parce qu'elles n'ont jamais fait leurs devoirs. Voilà la situation actuelle.

M. Anthony Housefather: Merci.

Oui. Monsieur Diamond.

M. James A. Diamond: Je peux vous parler de ma propre université. Je pense qu'elle a essayé d'intervenir, alors je ne lui donnerais pas un échec, mais, comme je l'ai dit dans ma dernière réponse, le fait qu'elle discute réellement et songe au désinvestissement... cela me choque beaucoup. À cet égard, en particulier, je lui donnerais un échec.

M. Anthony Housefather: Merci.

Monsieur Diamond, je ne pense pas que tout le monde a vécu exactement la même chose que vous, à l'Université de Toronto, alors je vais lire un extrait du courriel que vous avez envoyé à l'Université de Toronto sur ce que vous avez vécu. Vous avez dit, je cite:

Un grand groupe que je peux seulement décrire comme un groupe de voyous masqués m'a empêché de passer. Ces brutes m'ont crié des obscénités sur un ton menaçant et dément, par exemple: « retourne dans ton pays »; « je ne te laisserai jamais passer »; puis ils m'ont lancé une série d'insultes vulgaires qu'il est inutile de répéter.

Monsieur Diamond, comment vous sentiez-vous après cela? J'ai entendu de nombreux étudiants et professeurs d'un peu partout au pays dire qu'ils vivent la même chose quand ils marchent près de ces campements.

M. James A. Diamond: Évidemment, cela a été... Je suis un universitaire, un universitaire expérimenté, depuis de nombreuses années, et jamais quelqu'un ne m'avait accosté de la sorte. Quand j'étais jeune, il m'est arrivé divers incidents d'antisémitisme, mais jamais dans le cadre de ma carrière universitaire. C'était humiliant. Malgré tout, comme je l'ai dit plus tôt, c'est aussi la seule chose qui peut expliquer ce genre de réaction, surtout les cris de « retourne dans ton pays ». Je suis né et j'ai grandi au Canada. Mes parents et mes beaux-parents sont des survivants de l'Holocauste. Ils sont venus ici et ont travaillé toute leur vie, et ils adorent le Canada pour ce qu'il leur a donné.

Quand ces brutes m'ont dit ce qu'ils m'ont dit, j'ai repensé à tout cela, et ce que je me suis dit, c'est: est-ce que tout cela est en train de disparaître? Sommes-nous en train de revenir à ce que mes parents ont dû affronter, il y a tant d'années?

• (0955)

M. Anthony Housefather: Vous savez, s'ils avaient dû vivre cela... C'est blessant, c'est antisémite, et cela arrive partout au pays.

Docteur Rosenberg, le plus grand don personnel de l'histoire de l'Université du Manitoba — 30 millions de dollars — a été fait par le philanthrope Ernest Rady, pour que la faculté de médecine porte le nom de son père, Max Rady. Il s'est récemment plaint à la faculté du discours d'adieu prononcé par le major de promotion, lors de la remise des diplômes de la faculté de médecine. En résumé, il a dit que le discours non seulement déshonorait la mémoire de son père, mais en plus, manquait de respect envers le peuple juif et le dénigrait. Le major de promotion avait décidé de transformer la cérémonie de remise des diplômes de médecine — devant un grand nombre de diplômés et de professeurs juifs — en une diatribe contre Israël.

Comment...? Quand cela arrive, docteur Rosenberg — parce que vous avez très bien décrit ce que vous avez ressenti quand cela est arrivé, en tant que membre du corps professoral —, qu'est-ce qui arrive à un professeur ou à un étudiant juif qui fait partie des diplômés?

Dr Ted Rosenberg: C'est terrible. Je peux vous dire que, quand les étudiants en médecine de l'UBC ont fait circuler leur pétition, cela nous a fait l'effet d'un coup de poing dans le ventre. Pire encore, comme l'ovation à l'Université du Manitoba, il y a eu le silence de nos collègues. Non seulement ils sont restés muets, mais des étudiants ont été attaqués sur les médias sociaux parce qu'ils avaient dit qu'ils ne signeraient pas la pétition. Cela a été terrible, pour nous.

Je peux vous dire, en tant qu'universitaire qui enseigne depuis 30 ans et qui adore enseigner, que j'ai eu réellement peur d'être accusé par ces étudiants de harcèlement implicite pour la simple raison qu'ils auraient pu découvrir que je suis Juif et que je soutiens l'État d'Israël. Nous n'avons aucune façon de nous défendre contre ce genre de harcèlement et ce genre d'accusation.

J'aimerais faire un dernier commentaire. J'ai discuté avec des médecins de l'Ontario, hier. Plus de 110 médecins de l'Ontario, des médecins universitaires, vont presque assurément retirer leur affiliation à l'Université de Toronto, parce qu'ils ont trop honte. Nous risquons de voir le système médical de tout le Canada devenir bientôt *judenrein*, si cela continue.

M. Anthony Housefather: Le fait que la faculté porte le nom d'un donateur juif rend tout cela encore plus troublant. La communauté juive contribue tellement à la communauté médicale du Canada, et pourtant, nous nous sentons exclus à cause de tous ces gens qui crient et qui hurlent, et à cause de toutes ces épithètes et tous ces commentaires qui nous attaquent pour la seule raison que nous sommes sionistes.

Madame Butler et monsieur Kogan, voudriez-vous ajouter quelque chose?

M. Cary Kogan: Je pense seulement qu'il faut souligner quelque chose de très important et cela provient de vraies données sur ce que nous savons à propos des Juifs canadiens. Robert Brym a publié une étude, le mois dernier, selon laquelle 91 % des Juifs canadiens diraient qu'ils appuient l'État d'Israël et l'existence de l'État d'Israël en tant que nation juive. Nous savons que, quand des gens en attaquent d'autres sur leur identité profonde, c'est-à-dire leur lien avec Israël, ils attaquent toute la communauté juive.

Mme Deidre Butler: Parlant des cérémonies de remise de diplômes, nous allons bientôt assister à des cérémonies de remise de diplômes dans tout le Canada, et c'est extrêmement préoccupant.

À ma propre université, à l'automne, il y a eu soudain toute une suite de célébrations propalestiniennes. Bien sûr, la communauté juive là-bas a vu cela d'un œil très différent, car c'était quelques semaines seulement après le 7 octobre. Beaucoup de gens sont venus...

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Fortin, vous avez la parole.

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, madame la présidente.

Monsieur Kogan, madame Butler, monsieur Rosenberg et monsieur Diamond, je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui. C'est une importante étude, et votre contribution est tout aussi importante.

Monsieur Diamond, j'aimerais revenir sur ce que vous avez dit plus tôt. J'ai bien aimé ce que vous avez dit, à savoir que la liberté d'expression n'inclut pas nécessairement l'obligation d'écouter. Je suis tout à fait d'accord avec vous, et je voulais le souligner d'entrée de jeu.

Évidemment, je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que l'antisémitisme est inacceptable. En tout cas, je ne connais personne qui n'est pas d'accord. Nous sommes ici pour chercher des façons d'améliorer les choses. Autrement, nous parlerions seulement pour le plaisir, ce qui n'est pas très productif. Nous cherchons donc des façons de mieux protéger la liberté de religion et la liberté d'expression partout au Québec et au Canada. Cela me préoccupe et m'amène à me poser une question. Si je comprends bien ce que vous demandez ou ce que la communauté juive canadienne demande, c'est une liberté de religion, un respect de ses croyances religieuses qui soit le même que celui qu'on a pour toutes les religions. J'aimerais faire le point là-dessus avec vous, monsieur Diamond.

Est-ce bien ce qu'on demande, c'est-à-dire qu'on traite tout le monde de la même façon, ou demande-t-on quelque chose de particulier pour la communauté juive?

• (1000)

[Traduction]

M. James A. Diamond: Je ne peux pas parler au nom de toute la communauté juive du Canada, mais, comme vous l'avez parfaitement dit, il s'agit seulement de diverses façons d'aborder l'antisémitisme.

Je vais parler de ce qui me préoccupe dans mon propre domaine, le milieu universitaire, et d'où cela nous mènera, d'après moi. Pour ce qui est de la liberté d'expression et de la liberté de religion, les gens font l'erreur de voir les Juifs comme étant simplement des gens qui pratiquent une religion, mais les Juifs sont beaucoup plus que cela. Ils forment une nation. Ils forment un peuple. Ils ont une culture.

Je dirais seulement une chose, pour vous offrir la perspective universitaire. À cause de tout ce qui se passe présentement, on assiste à un très large éventail de pratiques discriminatoires contre les universitaires juifs. Par exemple, on met fin aux collaborations scientifiques, on annule les invitations à des conférences, on refuse d'évaluer les articles universitaires soumis à des journaux, on refuse d'évaluer des candidats pour les promotions et on retire des offres pour des postes dans les universités, entre bien d'autres choses.

Même selon mon point de vue, assez restreint, il s'agit d'un phénomène très pernicieux. C'est une forme d'antisémitisme qui réprime la liberté universitaire au sein des universités, et cela aura des conséquences incroyables, qui ne se limiteront pas qu'aux Juifs.

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, monsieur Diamond.

Dans un monde idéal, ou dans un Québec ou un Canada idéal, on voudrait, et j'en suis, qu'on puisse parler librement de tous les sujets, de toutes les religions, de toutes les philosophies et de tous les modes de pensée, sans que l'autre soit obligé d'écouter ou d'être d'accord sur ce qui a été dit.

À mon avis, qu'une université tienne des discussions théoriques, au cours desquelles on n'est pas d'accord sur une question, c'est non seulement normal, mais c'est sain aussi. C'est ce qu'on souhaite. On veut que tout le monde soit libre de pratiquer sa religion et d'avoir ses croyances.

Êtes-vous d'accord sur cette affirmation, monsieur Diamond?

[Traduction]

M. James A. Diamond: Tout à fait. Vous décrivez exactement le déroulement de mes cours. Dans ma classe, il y a seulement deux ou trois règles: on ne défend pas son argument en levant le ton ni en utilisant des slogans. La discussion doit rester civile, et vous devez présenter un raisonnement cohérent. Voilà les règles, dans ma classe. Si vous pouvez faire cela, si vous pouvez respecter ces règles, alors nous écouterons.

Je n'écoute pas les gens qui exigent. Si un étudiant dit: « J'exige que vous souscriviez à mon opinion », alors je lui répondrai probablement: « Alors peut-être que vous devriez quitter la classe, et nous continuerons notre discussion. »

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, monsieur Diamond.

Il me reste à peine une minute, mais j'aimerais que M. Kogan réponde brièvement à ma question.

M. Cary Kogan: Je suis entièrement d'accord avec le professeur Diamond. Ce qu'on voit sur les campus, c'est une réduction de la liberté universitaire. D'ailleurs, il s'agit d'un problème vécu dans toutes les universités canadiennes.

Je suis vraiment inquiet de voir que, dans les salles de classe, il y a une seule façon de voir les choses. Cela ne laisse pas aux autres leur liberté d'expression.

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, monsieur Kogan.

Monsieur Rosenberg, il reste une trentaine de secondes à mon temps de parole. Pouvez-vous répondre brièvement à la question?

Madame la présidente, il semble que l'interprétation ne se fait pas assez rapidement; je vais donc demander à Mme Butler de répondre à ma question.

Je suis désolé, monsieur Rosenberg.

[Traduction]

Mme Deidre Butler: Je crois que j'appuierais ce que dit M. Kogan.

À l'université, il faut débattre en fonction de décisions fondées sur des données probantes et en utilisant des arguments fondés sur la raison. Nous ne sommes pas obligés d'être tous d'accord les uns avec les autres, mais nous devons faire preuve de civilité les uns envers les autres. Vous n'êtes pas obligé de souscrire à une croyance pour comprendre un argument. Sans la diversité des opinions, on entend seulement un argument, et c'est le problème actuellement.

• (1005)

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Fortin.

[Traduction]

Merci, madame Butler.

Allez-y, monsieur MacGregor.

M. Alistair MacGregor: Merci, madame la présidente.

J'aimerais remercier tous les témoins d'être des nôtres aujourd'hui et d'aider à éclairer notre comité dans le cadre de son étude sur un sujet si difficile.

Dans un monde idéal, les universités seraient un endroit où les gens pourraient avoir des discussions difficiles sur tout un éventail de sujets. Je pense que tous nos témoins ont clairement établi une distinction entre cela et la haine abominable qui existe à l'égard de nombreux étudiants juifs sur les campus de tout le Canada. Merci d'avoir fait cette distinction. Je crois que vos commentaires, qui présentent votre perspective universitaire, reflètent et réitérent ce que le Comité a entendu de la part d'étudiants, alors je vous remercie d'être venus ajouter cette perspective importante.

J'aimerais adresser ma première question au RPCE.

Il y a plus d'un gouvernement concerné, ici: il y a le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, et la question que j'aimerais vous poser porte là-dessus. Notre comité est le comité de la justice, et nos recommandations seront présentées, ultimement, au gouvernement fédéral.

Y a-t-il quoi que ce soit de plus que vous aimeriez voir le gouvernement fédéral faire, dans son travail avec les ministres des gouvernements provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire? Y a-t-il quoi que ce soit qui manque dans cette relation ou quoi que ce soit que le gouvernement fédéral pourrait faire pour aider ces ministres à exercer leurs responsabilités à l'égard des établissements postsecondaires de leurs provinces respectives?

Mme Deidre Butler: Nous avons quelques suggestions, bien sûr.

La première chose que je dirais, c'est que nous manquons de données de haute qualité sur la situation actuelle sur nos campus, et cela est en partie la faute des systèmes de signalement qui existent sur nos campus, à l'échelle du Canada, où on ne prend pas les signalements. On n'écoute pas ce qui est dit, et, quand on écoute, on ne voit pas d'antisémitisme, ou alors on ne considère certainement pas que c'est de l'antisémitisme. Si vous parlez à des présidents et aux gens de l'administration des universités, ils vous diront qu'il n'y a aucun problème. Mais nous vous le disons: il y a un très grave problème.

Nous avons besoin de données de qualité, et il faut que ce soit des données objectives, dont tout le monde peut reconnaître l'authenticité et la légitimité.

Je pourrais ensuite vous parler d'équité, de diversité et d'inclusion, mais je ne sais pas si vous voulez...

M. Cary Kogan: Oui, je peux en parler.

Je pense qu'il y a un problème, actuellement. D'ailleurs, nous avons déposé une demande de subvention au Conseil de recherches en sciences humaines — le CRSH — pour examiner le fait que les cadres relatifs à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, sur nos campus, ne s'intéressent pas aux Juifs et ne s'intéressent pas à l'antisémitisme; même, dans certains cas, le cadre idéologique divise le monde en noir et blanc, entre victimes et agresseurs, entre opprimés et oppresseurs.

Ce qui arrive, c'est que l'on essaie de faire entrer les Juifs dans ce cadre, même si c'est inapproprié. C'est une application inappropriée du cadre.

Je dirais que nous devrions renforcer ces cadres d'équité, de diversité et d'inclusion de façon à intégrer l'expérience juive et aussi de tenir compte de l'antisémitisme, d'une manière qui protégera et reconnaîtra réellement l'expérience juive.

Dr Ted Rosenberg: Merci, j'aimerais seulement faire deux commentaires.

Tout d'abord, l'antisémitisme n'est pas reconnu par la Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique. Si vous cherchez ce terme avec leur engin de recherche, il n'existe pas. Comment pouvez-vous dire qu'il y a un problème si ce terme n'existe pas? Si vous avez l'impression que vous êtes victime de discrimination, déposez une plainte, mais ne dites pas que vous êtes Juif ou que c'est de la haine envers les Juifs ou de l'antisémitisme.

Cette semaine, un sondage a circulé sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique; il s'adressait à la faculté de médecine et demandait aux gens de dire à quel groupe ils appartenaient. Tous les groupes figuraient dans le sondage sauf celui des Juifs.

Mon deuxième point concerne la question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Ce n'est pas seulement que c'est une définition très stricte de votre univers Marvel d'opresseurs et d'opprimés; des oppresseurs qui ne peuvent rien faire de bien et des oppri-

més qui ne peuvent rien faire de mal. C'est aussi que, en tant que Juifs, on nous a qualifiés de blancs et de privilégiés, et aussi pire que tout, d'opresseurs par excellence qui appuient le colonialisme, ce qui est, présentement, la pire étiquette que vous pouvez accoler à quelqu'un au Canada.

C'est la situation des Juifs présentement.

M. Alistair MacGregor: Merci de vos commentaires.

Je suis allé à l'université. J'ai fait mes études de premier cycle à l'Université de Victoria et ma maîtrise à Royal Roads, deux universités situées sur l'île de Vancouver. Je pense que la plus grande différence à l'époque, surtout lorsque j'étais au premier cycle, c'était que les réseaux sociaux n'existaient pas. L'environnement est très différent aujourd'hui sur les campus en raison des médias sociaux — le fait que le visage de n'importe qui peut être diffusé publiquement en temps réel et que ces images sont immédiatement partagées sur les comptes des médias sociaux.

De nombreux comités fédéraux ont discuté du fait qu'il fallait demander aux entreprises de médias sociaux de rendre des comptes de leurs normes et de leurs algorithmes qui poussent les gens dans ces coins sombres. Je connais très bien ce dossier parce que je suis membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale. Nous avons étudié attentivement l'extrémisme violent à caractère idéologique. Des experts nous ont présenté des témoignages pour nous expliquer comment les entreprises de médias sociaux font de l'argent grâce aux algorithmes qui influencent les gens.

Pouvez-vous nous parler un peu de cela de votre point de vue d'universitaires? Y a-t-il quelque chose d'autre que vous aimeriez que notre comité recommande pour nous assurer que les entreprises de médias sociaux aient des comptes à rendre en ce qui concerne les modalités de leurs plateformes? Nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit pas d'espaces publics. Ce sont des espaces privés, et l'entreprise qui en est propriétaire cherche à faire de l'argent.

● (1010)

Mme Deidre Butler: Je vais vous répondre rapidement. Il faut porter une attention particulière à la façon dont sont coordonnés les problèmes d'antisémitisme qui se jouent sur les campus, car ils sont coordonnés grâce aux médias sociaux. Les messages que nous voyons et les slogans que nous entendons et que nous trouvons si scandaleux et effrayants en tant que Juifs dans nos collectivités arrivent par les médias sociaux et y sont diffusés.

Je sais que nous approchons de la fin, mais c'est vraiment cela, le problème — les médias sociaux deviennent un endroit qui amplifie la haine.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la deuxième série de questions, et vous aurez trois minutes, trois minutes, une minute et demie et une minute et demie. Je vais faire respecter le temps le plus possible.

Nous allons commencer par Mme Lantsman; allez-y.

Mme Melissa Lantsman: Merci.

Tout d'abord, merci à vous tous de vos témoignages. Si vous avez des documents, veuillez les transmettre à notre comité.

Docteur Rosenberg, vous avez dit quelque chose au sujet de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Il y a eu des victoires contre ces principes; au MIT, par exemple, il n'est plus nécessaire de faire une déclaration à cet égard dans le cadre de la procédure d'embauche.

Croyez-vous que l'on peut corriger la situation à l'université ou non? J'ai aussi une question de suivi, puisque vous pratiquez et que vous enseignez.

Dr Ted Rosenberg: Tout d'abord, je dirais que, historiquement et présentement, des groupes très vulnérables ont été victimes de discrimination: les Autochtones, les gens de couleur, les homosexuels, etc. C'est réel.

La question, c'est: est-ce que la diversité, l'équité et l'inclusion sont la réponse? Selon mon expérience, cette approche a divisé les gens plus qu'elle ne les a rassemblés. Je pense que tout le monde au Canada s'entend pour dire que nous voulons éliminer la discrimination et la haine envers certains groupes. Personnellement, je pense que cette approche a trop simplifié les choses et a augmenté la division.

Mme Melissa Lantsman: Écoutez, je suis tout à fait d'accord avec vous. Franchement, je pense que c'est une honte que les universités et leurs présidents, leurs conseils de gouvernance et tous les gens associés à la gouvernance de ces institutions permettent ce qui se passe présentement sur ces campus. J'aurais honte de mon institution en tant qu'étudiante ou diplômée.

J'ai une question précise au sujet de la méritocratie.

Puisque vous pratiquez la médecine en plus de l'enseigner, pensez-vous que, compte tenu de l'omniprésence des principes de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans toutes nos institutions, ce sont les bons étudiants en médecine qui sont admis dans les écoles et que les patients reçoivent des services comme il se doit, étant donné les structures relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion imposées dans les universités depuis 20 ans?

Dr Ted Rosenberg: D'accord. J'aimerais ajouter une autre chose au sujet de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Voyez-vous, un des problèmes liés à cela et aux politiques relatives à l'identité, c'est l'intersectionnalité; c'est ça qui crée l'accumulation de problèmes. C'est ça qui cause les épidémies sur les médias sociaux et qui amplifie le problème. Voilà ce que nous voyons.

Pour ce qui est de la question de savoir si nous sommes capables de choisir les bons candidats, présentement, l'Université de la Colombie-Britannique dit que certains groupes de gens seront admis en premier: les personnes de couleur, les Autochtones, les personnes de la communauté LGBTQ, etc... On privilégiera les demandes d'admission de ces personnes dans les écoles de médecine. Les universités choisissent aussi les gens en fonction de leur expérience de la justice sociale. Imaginez si je disais que mon expérience de la justice sociale, c'est d'avoir fait du bénévolat dans un kibboutz ou pour Magen David Adom ou ma dixième année dans une école d'agriculture. Je n'aurais aucune chance d'être admis à l'Université de la Colombie-Britannique aujourd'hui.

Mme Melissa Lantsman: J'aurais une petite question de suivi...

Avons-nous les meilleurs médecins et, par conséquent, les meilleurs soins pour les patients? Répondez par oui ou non.

La présidente: Si vous répondez par oui ou non, allez-y. Sinon, j'aimerais que vous présentiez votre réponse par écrit.

Dr Ted Rosenberg: Je vais répondre en une phrase.

Je vous dirais de lire l'article du docteur Philippe Berger dans le *Toronto Star*, qui dit que nous faisons une grosse erreur. Nous choisissons les gens en fonction de leur identité plutôt que de leurs compétences.

La présidente: Merci, docteur Rosenberg.

Madame Dabrusin, allez-y, c'est à vous.

• (1015)

Mme Julie Dabrusin: Merci.

Je vais revenir sur l'intersectionnalité, parce que le Dr Rosenberg vient d'en parler. J'aimerais discuter de cette question avec Mme Butler, si vous me le permettez.

On pense parfois que les Juifs font partie d'un groupe homogène et qu'ils sont tous pareils. Cependant, il y a certains groupes sur le campus qui pourraient vivre l'antisémitisme de différentes façons, surtout les jeunes queers, par exemple.

Pourriez-vous parler un peu de ce que serait leur expérience et de ce que nous devons faire pour mieux protéger les étudiants qui ont une identité intersectionnelle?

Mme Deidre Butler: Je suis une femme juive. Je suis une professeure féministe. J'ai une identité intersectionnelle, moi aussi. C'est quelque chose de très important dans mon travail. C'est un outil comme un autre. Ce n'est pas un outil démoniaque. Il peut être très puissant. Pensez aux étudiants LGBTQ+ sur le campus. Ce qui se passe, s'ils sont Juifs, c'est qu'ils ont leur identité juive, mais ils ont aussi leur identité queer. Ces aspects devraient fonctionner merveilleusement bien ensemble, et il devrait y avoir des espaces où ils peuvent se renforcer l'un l'autre.

Ce qui est arrivé, c'est qu'ils ont été exclus des espaces progressifs. On vous impose un test de loyauté et vous devez déclarer que vous n'êtes pas un sioniste et que vous répudiez l'État d'Israël. Nous savons que ce sont ces étudiants-là qui connaissent de véritables problèmes au chapitre de l'intégration sociale et de la santé mentale. Ce sont des étudiants très vulnérables. Ils ont besoin de tous les appuis qu'ils peuvent trouver. Leur exclusion de ces espaces est particulièrement douloureuse et inacceptable.

Mme Julie Dabrusin: Je n'ai plus beaucoup de temps. J'aimerais aussi parler, soit à M. Kogan, soit à Mme Butler.

Le Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s, a établi un modèle REACT. Si je comprends bien cela veut dire « Reach: communiquer avec les étudiants, le corps professoral et le personnel juifs », « Engage: échanger sur la diversité de la vie juive », « Act: agir systématiquement contre l'antisémitisme », « Call out: dénoncer l'antisémitisme » et « Teach: faire connaître l'histoire et l'héritage ».

Tout d'abord, pouvez-vous nous transmettre toutes les informations que vous avez à ce sujet? Aussi, pendant la dernière minute, pourriez-vous nous dire pourquoi vous croyez que c'est important?

Mme Deidre Butler: Nous serons ravis de vous communiquer cette information. En fait, je pense que nous l'avons peut-être déjà fait.

En réalité, le modèle a été conçu par Mme Lilach Marom, membre du Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s, pour l'exposé sur la diversité, l'équité et l'inclusion qu'elle a présenté plus tôt cette année à nos membres pour les renseigner.

L'objectif est de réfléchir à des façons de renforcer la diversité, l'équité et l'inclusion afin que le modèle englobe mieux les Juifs et l'antisémitisme. C'est un modèle qui est conçu pour soutenir les gens vulnérables et les groupes en quête d'équité. Comment agissons-nous avec ces groupes? Comment incluons-nous les Juifs lorsqu'ils ne sont pas inclus?

Regardez les politiques sur la diversité, l'équité et l'inclusion des universités canadiennes; les mots « juif », « antisémitisme » et « judaïsme » ne figurent même pas dans les documents.

La présidente: Merci de votre intervention.

[Français]

Monsieur Fortin, vous avez la parole.

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, madame la présidente.

Comme je ne dispose que d'une minute et demie, j'aimerais que chacun d'entre vous réponde à ma question en 10 secondes.

Nous sommes le législateur fédéral. Nous faisons des lois fédérales. Évidemment, nous n'intervenons pas sur le terrain. Alors, en deux ou trois phrases, qu'attendez-vous de nous?

Monsieur Kogan, vous pouvez répondre le premier.

[Traduction]

M. Cary Kogan: Nous devons renforcer la liberté universitaire en nous assurant qu'il y a réellement une diversité de voix sur nos campus. C'est une des choses qu'il faut faire.

Nous devons renforcer les principes de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. On vient d'expliquer comment inclure cela.

Nous avons besoin de formation. Nous avons besoin de formation sur l'antisémitisme. Nous devons nous assurer que nos doyens, nos recteurs et nos présidents comprennent réellement de quoi il s'agit.

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci.

Madame Butler, je vous écoute.

[Traduction]

Mme Deidre Butler: J'ajouterais aussi à tout cela qu'il faut prendre au sérieux les politiques et les procédures qui existent déjà. Il existe dans notre pays et dans nos provinces des lois qui peuvent régler ces problèmes, mais elles n'ont pas été appliquées.

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci.

Docteur Rosenberg, je vous écoute.

[Traduction]

Dr Ted Rosenberg: Je pense que tous nos dirigeants doivent en tout temps dénoncer les discours qui visent à diaboliser. Je pense qu'ils doivent adopter ouvertement la compassion et l'empathie, et reconnaître qu'il y a toujours deux parties dans un conflit.

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci.

Monsieur Diamond, je vous écoute.

[Traduction]

M. James A. Diamond: J'aimerais me faire l'écho de ce qui vient d'être dit, et j'ajouterais seulement que, si le gouvernement fédéral a son mot à dire en ce qui concerne les politiques de désinvestissement des universités, il doit vraiment s'assurer qu'elles ne sont pas discriminatoires.

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin: Merci, monsieur Diamond.

Merci à tous.

La présidente: Merci beaucoup.

M. Rhéal Éloi Fortin: Je vote pour l'égalité entre toutes les religions et toutes les pensées. Merci.

La présidente: Merci.

[Traduction]

Monsieur MacGregor, allez-y, pour la dernière minute et demie.

M. Alistair MacGregor: Merci, madame la présidente.

Il est évident que tous les étudiants canadiens, peu importe leur origine, ont le droit de se sentir en sécurité dans un environnement d'apprentissage sécuritaire et accueillant, où ils peuvent aller et venir sans problème et jouir de cette liberté universitaire. Il y a tellement de témoins qui ont souligné que c'est vraiment important pour notre démocratie en général.

À la lumière de notre étude, et de ce que les témoins nous ont dit, il est évident que des recommandations à court terme, à moyen terme et à long terme seront présentées au gouvernement.

À court terme, comme les étudiants et les professeurs juifs ne sont pas en sécurité, qu'aimeriez-vous que nous fassions pour renforcer la sécurité des étudiants juifs présentement? Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez voir dans nos recommandations au gouvernement fédéral?

• (1020)

Mme Deidre Butler: Merci.

J'ai interviewé des survivants de l'Holocauste. L'un des survivants que j'ai interviewés, il y a de nombreuses années, s'appelait David Shentow. Il a dit que, lorsque des gens vous disent qu'ils vont vous tuer et qu'ils vous haïssent, vous devez les croire.

Je demanderais à tous ceux qui ont une certaine autorité ou une certaine influence de se pencher sur ce dossier. Si vous entendez dans les universités des propos haineux et menaçants envers nos étudiants, notre corps professoral ou notre personnel, croyez-les, prenez-les au sérieux et agissez de toutes les façons possibles.

La présidente: Merci beaucoup.

Merci à tous nos témoins. Votre témoignage a été essentiel pour notre étude. Si vous estimez que vous aviez quelque chose à dire et que vous n'avez pas pu le faire, je vous présente nos excuses. Communiquez-le par écrit. Il nous reste encore plusieurs semaines avant d'achever notre rapport.

Merci beaucoup à nos témoins et merci à nos députés.

Pour aujourd'hui, la séance est levée. Merci beaucoup et à la semaine prochaine.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>